



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8429^e séance

Mardi 18 décembre 2018, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Adom. (Côte d'Ivoire)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
Chine	M. Ma Zhaoxu
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
Éthiopie	M ^{me} Guadey
Fédération de Russie.	M. Safronkov
France.	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Kazakhstan.	M. Umarov
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou.	M. Meza-Cuadra
Pologne.	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)

18-44566 (F)



Document adapté

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nikolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, je vais présenter aujourd'hui le huitième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016), couvrant la période allant du 13 septembre au 14 décembre. Je me concentrerai sur l'évolution de la situation sur le terrain, conformément aux dispositions de la résolution, y compris les efforts régionaux et internationaux en faveur de la paix. Qu'il me soit permis de souligner que ces évolutions ne peuvent être dissociées du contexte plus large, à savoir la poursuite de l'occupation militaire du territoire palestinien par Israël; les incertitudes quant à l'avenir du processus de paix et de la solution des deux États; la persistance de la mainmise du Hamas sur Gaza et ses activités militantes; la menace persistante de la guerre; les actions unilatérales qui sapent les efforts de paix; la réduction du soutien des donateurs à la Palestine et les troubles dans le reste de la région.

Avant de commencer mon rapport, je voudrais mettre en garde contre l'escalade dangereuse des attentats terroristes, des affrontements et de la violence en Cisjordanie. Au cours des derniers jours et des dernières semaines, il y a eu une augmentation alarmante du nombre d'incidents qui ont entraîné la mort tragique de civils israéliens et palestiniens et de soldats israéliens. Mes pensées et mes prières vont aux familles endeuillées. Les mesures de sécurité qui ont été introduites à la suite de ces incidents, les opérations de perquisition à Ramallah, ainsi que les affrontements et les manifestations qui ont dégénéré en violences, ne font qu'exacerber un climat déjà tendu. Je m'associe à l'appel lancé par le Secrétaire général aux services de sécurité israéliens et palestiniens pour qu'ils travaillent de concert pour rétablir le calme et éviter une escalade.

Je voudrais à présent revenir à mon rapport sur la résolution 2334 (2016). Au cours de la période considérée, Israël n'a pris aucune mesure, conformément au paragraphe 2, qui exige qu'il

« arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard »

Je réaffirme que toutes les activités de peuplement constituent une violation du droit international et un obstacle majeur à la paix. Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont lancé ou approuvé des plans concernant quelque 2 200 unités de logement dans des colonies de peuplement en Cisjordanie. S'agissant du lancement des travaux, la grande majorité – près de 2 000 – des unités de logement concernées se trouvent à Jérusalem-Est, ce qui permettrait de consolider le bloc de colonies qui encerclent la ville vers la partie nord. Deux cents de ces unités de logement se situent dans la zone C et ont atteint la phase finale d'approbation. Il s'agit du nombre le plus faible de plans de lancement de travaux et d'approbations enregistrés par trimestre depuis l'adoption de la résolution. Tout comme lors du dernier trimestre, aucun appel d'offre n'a été lancé au cours de la période considérée.

En octobre, le Gouvernement a approuvé l'allocation de 6 millions de dollars pour le lancement de la construction de 31 unités de logement à Hébron, ce qui y constituerait la première nouvelle construction en 16 ans. Le 15 novembre, la Haute Cour de justice a rejeté l'appel de deux familles palestiniennes vivant dans le quartier de Sheikh Jarrah, à Jérusalem-Est, et a autorisé l'expulsion d'une quarantaine de membres de familles pour que les travaux de construction soient lancés. Cette décision a été prise sur la base d'une revendication de propriété d'une société israélienne. Le 19 novembre, la Knesset a adopté une loi autorisant, sous certaines conditions, des activités d'aménagement de l'espace à des fins résidentielles dans les parcs nationaux situés sur le territoire municipal. Cet amendement pourrait faciliter la construction de logements supplémentaires dans le quartier de Silwan, à Jérusalem-Est. Le 21 novembre, la Haute Cour de justice a rejeté une requête déposée par plus de 100 résidents palestiniens de Silwan visant à empêcher une organisation israélienne de les expulser de leurs foyers. L'organisation s'était emparée de ces biens en invoquant une loi israélienne en vertu de laquelle les

Israéliens, mais non les Palestiniens, peuvent revendiquer des terres qui leur appartenaient avant 1948.

Les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens par les autorités israéliennes se sont poursuivies en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Les autorités ont démoli ou saisi 152 structures, au motif de l'absence de permis de construire délivrés par Israël, dont l'obtention est pratiquement impossible pour les Palestiniens dans la zone C et à Jérusalem-Est. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, cela a entraîné le déplacement de 103 personnes. Le 21 octobre, les autorités israéliennes ont annoncé le report de la démolition de la communauté bédouine de Khan el-Ahmar - Abou el-Hélou pour que des négociations soient menées avec la communauté concernée, en vue de réinstaller les résidents avec leur consentement. Néanmoins, la menace de démolitions et de déplacements massifs subsiste, en dépit d'une large opposition internationale à cette mesure.

J'en viens maintenant à la question de la violence. Par cette résolution, le Conseil demande que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils. Toutefois, la violence et la menace d'une guerre persistent. Au total, 75 Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes, notamment dans le contexte de manifestations, d'affrontements, de frappes aériennes, d'opérations de sécurité et d'autres incidents. Sept Israéliens, dont trois soldats et quatre civils, ont été tués par des Palestiniens dans des attaques en Cisjordanie et lors d'une opération militaire à Gaza. Au cours de la période considérée, Gaza a été le théâtre d'une nouvelle escalade grave, qui a failli provoquer une guerre entre Israël et le Hamas.

Le 11 novembre, lors d'un échange de tirs à la suite de la découverte d'une unité israélienne infiltrée à Gaza, sept membres de la branche militaire du Hamas et un officier des Forces de défense israéliennes (FDI) ont été tués. Les militants ont immédiatement procédé à des tirs de 18 roquettes et mortiers depuis Gaza. Dans les 24 heures qui ont suivi, quelque 450 projectiles ont été tirés sans discrimination en direction de villes et de villages israéliens, ce qui représente un nombre plus élevé que pendant toute la période écoulée depuis le conflit de 2014. Un civil palestinien a été tué par une roquette du Hamas à Ashkelon, une ville israélienne. En outre, un soldat des FDI a été grièvement blessé par un tir de missile qui a touché un autobus militaire. Les FDI ont réagi en effectuant des frappes contre 160 cibles identifiées comme étant des sites des militants. Sept Palestiniens

ont été tués, dont au moins quatre soupçonnés d'avoir été membres de groupes armés.

Le 11 octobre, les FDI ont annoncé qu'elles avaient détruit un tunnel s'étendant sur 200 mètres à l'intérieur du territoire israélien depuis Gaza. Le 17 octobre, deux roquettes à moyenne portée ont été lancées en direction d'Israël, dont l'une a frappé directement une maison d'habitation à Beersheba, à quelque 40 kilomètres. Les FDI ont riposté en tirant 10 missiles sur des sites situés dans la bande de Gaza. Le 28 octobre, trois enfants palestiniens âgés de 13 à 15 ans ont été tués, dans des circonstances controversées, dans une attaque des FDI près de la clôture d'enceinte dans le sud de la bande de Gaza. Les manifestations qui se sont déroulées à Gaza, à proximité de la clôture de sécurité, et près de la plage se sont poursuivies, même si leur ampleur a considérablement diminué et qu'elles sont restées relativement pacifiques depuis le début du mois de novembre.

Depuis début novembre, aucun engin incendiaire, ballon ou cerf-volant en provenance de Gaza ayant causé des dégâts en Israël n'a été signalé. Depuis le 13 septembre, quelque 43 Palestiniens, dont 9 enfants, ont été tués lors des manifestations et d'autres incidents survenus près de la clôture et en mer. La victime la plus récente et la plus jeune était un enfant de 4 ans, qui est décédé le 11 décembre après avoir été blessé par un tir israélien lors de manifestations près de la clôture d'enceinte.

Dans le même temps, en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est, la situation s'est également détériorée au cours des dernières semaines. Pendant la période considérée, six Israéliens, dont quatre civils, et 12 Palestiniens ont été tués dans divers incidents, notamment des attaques terroristes, des affrontements et des opérations militaires. Le 7 octobre, un homme et une femme, des Israéliens, ont été abattus dans la zone industrielle de Barkan par un ancien collègue palestinien, qui a été tué le 13 décembre lors d'une opération des FDI, près de Naplouse.

Le 12 octobre, une Palestinienne a été tuée au sud de Naplouse par des pierres qui auraient été lancées par des assaillants israéliens. Le 4 décembre, dans le camp de réfugiés de Tulkarm, un Palestinien de 22 ans souffrant d'un handicap mental a été tué par balle par les forces de sécurité israéliennes dans des circonstances où il n'aurait représenté aucune menace, ni pour le personnel de sécurité, ni pour autrui. Des enquêtes ont été ouvertes sur ces deux incidents.

Le 9 décembre, lors d'une fusillade près de la colonie d'Ofra en Cisjordanie, sept Israéliens ont été blessés, dont quatre enfants et une femme enceinte qui a accouché d'un bébé prématuré, qui est mort par la suite. Le Hamas s'est félicité de cette attaque et a identifié l'un des assaillants comme l'un des leurs; il a ensuite été tué lors d'une opération des forces de sécurité israéliennes au nord de Ramallah. Les Forces de défense israéliennes ont indiqué que d'autres personnes impliquées dans l'incident étaient toujours en fuite et qu'une chasse à l'homme était ouverte. Je tiens à condamner fermement cette attaque et à réaffirmer que rien ne justifie le terrorisme.

Le 13 décembre, lors d'une nouvelle fusillade près de la colonie de Giv'at Asaf, deux soldats israéliens ont été tués et un autre blessé gravement en même temps qu'une femme israélienne. Les assaillants, qui ont fui vers Ramallah, seraient toujours en fuite. Lors des opérations visant à appréhender les auteurs de l'attaque d'Ofra, perpétrée les 10 et 11 décembre, des dizaines de soldats des FDI sont entrés dans Ramallah, où ils ont notamment effectué une descente dans les bureaux de l'agence de presse officielle palestinienne, WAFA, et saisi une vidéo de surveillance. Deux Palestiniens auraient été blessés par des tirs à balles réelles lors des affrontements qui ont suivi, et plus de 150 autres dans des incidents connexes survenus en Cisjordanie les jours qui ont suivi.

Dans une déclaration publiée le 13 décembre, le Premier Ministre israélien a annoncé une série de mesures en réponse à la vague d'attaques, notamment l'annulation des permis des membres de familles concernées et la démolition des domiciles des auteurs des attaques, l'augmentation des postes de contrôle et des détentions administratives, ainsi que l'intensification des efforts pour capturer les assaillants toujours en fuite. Le Premier Ministre a également annoncé que près de 2000 maisons construites dans des colonies, sur des terres privées palestiniennes, seraient légalisées rétroactivement et que des mesures avaient été prises pour poursuivre la construction de 82 nouveaux logements à Ofra et dans deux zones industrielles des colonies d'Avne Hefetz et Beitar Illit.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a enregistré 49 incidents liés à des actes de violence imputables à des colons, qui ont blessé des Palestiniens ou endommagé leurs biens. Au cours de la période considérée, des affrontements récurrents ont

eu lieu entre des colons d'Yitzhar et des habitants du village palestinien voisin, Urif.

Après les attaques à l'arme à feu de ces derniers jours, des chefs de colons ont reproché au Gouvernement de ne pas les protéger. Des centaines de personnes ont protesté, certaines violemment, bloquant la circulation et jetant des pierres sur des véhicules palestiniens. La police a arrêté environ 40 personnes. Des incidents de jets de pierres et de vandalisme, ainsi que des coups de feu tirés sur des villages ont été signalés à plusieurs endroits en Cisjordanie.

Dans son paragraphe 7, la résolution 2334 (2016) appelle les parties à « s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire ». Malheureusement, ces actions et déclarations se sont poursuivies au cours de la période considérée. Le Hamas a continué à d'avoir recours à un discours incendiaire et incitant à la violence. Ses responsables ont qualifié d'héroïques les attaques à l'arme blanche et aux armes à feu, qui ont tué des civils israéliens, et ont fait le deuil des assassins. Le Fatah a également commémoré et célébré, y compris sur ses comptes sociaux officiels, les auteurs des récentes attaques, ainsi que des précédentes attaques terroristes dans lesquelles des civils israéliens ont été tués. Dans une interview à la radio, un haut responsable du parti a glorifié les auteurs des attaques à l'arme blanche qui ont eu lieu à Jérusalem. En outre, de hauts responsables religieux palestiniens ont tenu une série de discours incendiaires sur les intentions qu'auraient les Israéliens de détruire la mosquée Al-Aqsa ou de modifier le statu quo sur les lieux saints de Jérusalem. Le Président Mahmoud Abbas s'est déclaré opposé à la récente flambée de violence en Cisjordanie.

Dans le même temps, les responsables israéliens ont également fait des déclarations provocatrices et très inquiétantes, encourageant la violence et compromettant une solution prévoyant la création de deux États. À la suite des violences récentes en Cisjordanie, les hommes politiques ont appelé à l'expulsion des familles des assaillants. En outre, des appels à l'application d'une politique consistant à tirer pour tuer ont été lancés à Gaza, et un homme politique est allé jusqu'à appeler à l'assassinat du Président Mahmoud Abbas. D'autres ont continué de rejeter le droit des Palestiniens à avoir un État, de soutenir ouvertement une expansion des colonies de peuplement et l'annexion de tout ou partie de la Cisjordanie.

La résolution 2334 (2016) reprend les appels du Quatuor pour le Moyen-Orient demandant que des mesures positives soient prises immédiatement pour inverser les tendances négatives sur le terrain qui mettent en péril la solution des deux États. Il y a eu quelques faits positifs, mais les tendances négatives dominent. Au nombre des faits positifs, je peux citer la mobilisation du soutien international en faveur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le 19 novembre, l'UNRWA a annoncé que le déficit financier pour 2018, qui s'élevait à quelque 446 millions de dollars en janvier, avait été ramené à 21 millions de dollars grâce à un nouveau financement substantiel des États Membres.

À Gaza, la communauté internationale a pris une série de mesures pour améliorer la vie des 2 millions de personnes qui vivent sous le contrôle du Hamas, luttent contre les bouclages israéliens et ont peu de chances de vivre l'unité nationale.

Premièrement, grâce au généreux financement de l'État du Qatar, l'Organisation des Nations Unies a pu importer du carburant, vital pour faire fonctionner la centrale électrique de Gaza. L'approvisionnement quotidien en électricité a augmenté pour atteindre plus de 11 heures, la durée la plus longue depuis plus de deux ans. Les résidences privées, les hôpitaux, les écoles, les installations d'eau et les entreprises en bénéficient. Soixante-quinze pour cent des eaux usées peuvent à nouveau être traitées. Cela a considérablement réduit les niveaux de contamination causés par les rejets dans la mer. L'approvisionnement en eau courante a augmenté de 40 %, ce qui a permis de satisfaire presque entièrement la demande en eau des ménages. L'eau potable fournie par les usines de dessalement a également augmenté de 20 %, tandis que les entreprises privées ont bénéficié de la réduction des coûts du carburant. Ce sont des améliorations substantielles. Toutefois, il est toujours crucial de chercher des solutions durables à la crise de l'électricité à Gaza. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et la Banque mondiale ont réuni la communauté internationale pour examiner les moyens de stabiliser, de manière durable, l'approvisionnement en électricité.

Deuxièmement, le 4 décembre, l'ONU, conjointement avec l'Autorité palestinienne et Israël, a mené à son terme un examen approfondi du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, qui a entraîné plusieurs changements importants qui seront mis en œuvre à compter du

1^{er} janvier 2019. Ils permettront au Mécanisme de mieux répondre aux nouveaux besoins de Gaza et d'être plus fonctionnel, plus transparent et plus prévisible.

Troisièmement, la reconstruction et la remise en état de 360 maisons totalement détruites ainsi que la réparation de 30 maisons partiellement endommagées pendant le conflit de Gaza en 2014 sont également achevées.

Enfin, à Gaza, l'ONU a renforcé sa capacité de mise en œuvre de projets en mettant en place une unité de gestion de projet chargée de collaborer avec toutes les parties prenantes concernées pour appuyer la mise en œuvre, notamment l'ensemble des interventions urgentes du Comité *ad hoc* de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens.

Hormis Gaza, un autre signe encourageant est que des groupes de la société civile continuent de se mobiliser en faveur de la paix. Le mois dernier, j'ai participé à une conférence remarquable organisée par Women Wage Peace, une organisation non gouvernementale réunissant des femmes juives et arabes préconisant une solution négociée au conflit. La conférence, à laquelle ont assisté près de 1 000 jeunes femmes et hommes, est précisément le type d'effort populaire préconisé dans le rapport de 2016 (S/2016/595, annexe) du Quatuor. Elle encourage une culture de tolérance et pose les fondements indispensables pour la paix.

Malheureusement, les tendances négatives continuent de masquer toute évolution positive. La crise humanitaire, économique et politique à Gaza se poursuit et, malgré les efforts soutenus de l'Égypte, aucun progrès n'a été enregistré dans la mise en œuvre de l'accord interpalestinien d'octobre 2017. L'objectif reste que Gaza et la Cisjordanie soient réunies sous le contrôle d'un Gouvernement national légitime et unique, avec un cadre juridique unifié qui serait responsable de tous les aspects de la gouvernance, y compris la sécurité.

En décembre, le Hamas a rendu publique la décision d'un tribunal militaire de condamner à mort six personnes, dont une femme. Une autre condamnation à mort a également été prononcée à Gaza contre un homme reconnu coupable de meurtre par un tribunal pénal. Ces décisions sont contraires au droit international des droits de l'homme et à la législation nationale palestinienne.

La résolution 2334 (2016) demande à tous les États « de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ». Le 28 novembre, le Parlement chilien a approuvé une résolution demandant

au Gouvernement d'examiner tous ses accords avec Israël afin de s'assurer qu'ils s'appliquent uniquement au territoire de l'État d'Israël, et non aux territoires occupés depuis 1967. La République d'Irlande a présenté à la Chambre haute du Parlement un projet de loi relatif au contrôle de l'activité économique dans les territoires occupés (« Control of Economic Activity (Occupied Territories) Bill 2018 »), qui, s'il était adopté, interdirait le commerce avec les colonies et le soutien économique à ces dernières.

La résolution appelait également « toutes les parties à continuer [entre autres] de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles ». Aucun progrès n'a été réalisé à cet égard non plus.

Au début de ma déclaration, j'ai parlé de la poursuite de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes. Les 28 et 29 octobre, le Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine a réaffirmé ses décisions, d'une part, de suspendre la reconnaissance de l'État d'Israël tant que ce dernier n'aurait pas reconnu l'État de Palestine, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et, d'autre part, de mettre fin à la coordination en matière de sécurité sous toutes ses formes, et de cesser toutes relations économiques avec Israël. Ces décisions n'ont pas été mises en œuvre. Le Président Abbas aurait signé, le 15 novembre, 11 instruments d'adhésion à des accords internationaux.

Pour terminer, je voudrais faire quelques observations générales sur l'application des dispositions de la résolution 2334 (2016) au cours de l'année écoulée.

La poursuite de l'expansion des colonies israéliennes, sous tous ses aspects, est illégale au regard du droit international et sape l'espoir parmi la population, la confiance entre les parties et la solution des deux États elle-même. La planification de nouvelles implantations et les appels d'offres se sont poursuivis en 2018, mais à des niveaux inférieurs à ceux de 2017. Pour les colonies de la zone C, des plans ont été annoncés ou approuvés pour quelque 4 800 unités de logement, contre près de 7 000 en 2017. Des appels d'offres ont été lancés pour quelque 2 900 unités, soit un peu moins que les 3 200 de l'année dernière. Pour les colonies de Jérusalem-Est, des plans ont été annoncés ou approuvés pour 2 100 unités en 2018, contre environ 3 100 en 2017, et un appel d'offres a été lancé pour la première fois en deux ans. Environ un quart des unités annoncées, approuvées ou faisant l'objet d'un appel d'offres en 2018 sont prévues pour des

implantations dans des zones périphériques situées en plein cœur de la Cisjordanie.

Dans ce contexte, cette année a été marquée par des tendances alarmantes, notamment la poursuite de la construction d'une nouvelle colonie, Amichai, située dans un endroit stratégique qui consolide encore davantage l'ensemble des colonies à l'est de Shilo, au cœur même de la Cisjordanie. Les autorités israéliennes ont également approuvé une nouvelle construction à Hébron après une interruption d'environ 16 ans. En outre, plusieurs décisions judiciaires et administratives prises en 2018 ont levé des obstacles de longue date à l'utilisation des terres privées palestiniennes au profit des colonies.

L'ONU continue de suivre de près la menace de démolitions et de déplacements de Palestiniens dans la zone C et à Jérusalem-Est. Entre janvier et novembre 2018, 422 structures appartenant à des Palestiniens ont été démolies ou saisies par Israël faute de permis de construire, dont 245 dans la zone C et 167 à Jérusalem-Est. Quelque 411 personnes ont été déplacées. Cela représente une légère augmentation du nombre de structures démolies par rapport à la période équivalente de 2017.

La situation dans la communauté de Khan el-Ahmar - Abou el-Hélou est particulièrement préoccupante. La démolition de la communauté constituerait une violation grave des obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international et compromettrait les perspectives d'une solution prévoyant deux États. J'appelle toutes les parties concernées à s'efforcer de régler la question d'une manière qui soit conforme à la volonté et aux besoins réels de la communauté, ainsi qu'aux obligations juridiques internationales d'Israël.

En ce qui concerne la violence au cours de l'année écoulée, bien que l'instabilité ait été la plus forte à Gaza, le risque d'une explosion en Cisjordanie s'est également accru. Je suis préoccupé par les récents incidents et la montée des tensions en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Au cours des trois derniers mois, nous avons été témoins d'attaques à l'arme blanche et à la voiture-bélier et de trois attaques meurtrières à l'arme à feu contre des Israéliens, dont l'un a entraîné la mort déchirante d'un bébé. Nous avons également vu la mort d'une Palestinienne, tuée par une pierre. Rien ne saurait justifier des actes de terreur brutale, et j'appelle tous les États Membres à se joindre à l'ONU pour les condamner sans équivoque. Ces actes attisent la méfiance et la haine entre les gens.

Les réactions israéliennes aux récents événements en Cisjordanie ont été dures, certains des auteurs des attaques récentes ayant été tués. Malheureusement, des incidents tels que celui d'un Palestinien souffrant de handicaps psychosociaux qui a été abattu alors qu'il s'éloignait des forces de sécurité alimentent un climat de peur et de colère. Ces actes continuent d'exacerber ce climat de haine et de peur et éloignent les Israéliens et les Palestiniens du règlement du conflit.

La violence liée aux colons a également augmenté en 2018, avec le plus grand nombre d'incidents enregistrés depuis 2014. Des milliers d'arbres appartenant à des Palestiniens et plusieurs centaines de véhicules ont été endommagés. Les colons ont continué d'entrer dans des lieux palestiniens, déclenchant des affrontements, dont certains ont impliqué des soldats israéliens. Ces incidents ont entraîné la mort de deux Palestiniens. Tout en saluant les efforts déployés par les autorités pour prévenir la violence liée aux colonies de peuplement et enquêter sur ces violences, je demande que d'autres mesures soient prises pour qu'Israël s'acquitte de son obligation de protéger les civils, d'enquêter sur les responsables des attaques et de les amener à en rendre compte.

Et si Gaza a été calme depuis la dernière escalade en novembre, il est fondamental que les événements en Cisjordanie ne viennent pas y rallumer les tensions. La population de Gaza a suffisamment souffert et ne doit pas payer le prix de la violence ailleurs.

À chaque fois que les parties se sont rapprochées dangereusement du gouffre de la guerre, les efforts inlassables de l'Égypte et de l'ONU ont empêché un conflit ouvert. Au bout du compte, ce qui garantira une paix à long terme, ce sont la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous une Autorité palestinienne unique, légitime et démocratique et la fin de l'occupation. D'ici là, il est impératif que le calme actuel soit préservé à tout prix. Personne ne peut se permettre une autre guerre à Gaza.

Depuis le mois de mars, des dizaines de milliers de personnes à Gaza ont participé à des manifestations le long de la clôture d'enceinte, dont bon nombre ont pris une tournure violente. Tout au long de cette période, des centaines d'incendies ont été allumés en Israël par des engins incendiaires, des ballons et des cerfs-volants venant de Gaza. De mai à novembre, nous avons été témoins de l'escalade la plus grave depuis le conflit de 2014, avec plus de 500 roquettes et 700 mortiers tirés sur Israël par le Hamas et d'autres groupes militants. Quelque 175 Palestiniens ont été tués par des balles

réelles israéliennes, dont 32 enfants, deux femmes et trois travailleurs médicaux. Un soldat israélien a été tué par des tirs de snipers lors des manifestations. Les tirs aveugles de roquettes et de mortiers contre des villes et villages israéliens violent le droit international, plaçant des centaines de milliers de civils sous une menace imminente et suscitant la peur et un profond traumatisme psychologique, en particulier chez les enfants.

De graves préoccupations subsistent quant aux pertes en vies humaines, en particulier d'enfants, dans le contexte de ces hostilités et de ces manifestations. La mort d'un enfant de quatre ans est une tragédie qui ne doit pas se reproduire; je pleure sa courte vie. Le meurtre d'enfants est absolument inacceptable. Les forces de sécurité israéliennes ont la responsabilité de faire preuve de retenue et ne doivent utiliser des armes à feu que lorsque cela est strictement nécessaire pour protéger des vies humaines ou prévenir des blessures graves en cas de menace imminente. Le Hamas a également l'obligation de protéger les enfants, en veillant à ce qu'ils ne soient jamais mis en danger.

Les incitations, les actes de provocation et la rhétorique incendiaire qui se poursuivent empoisonnent le discours public sur le conflit. Ils sont très dangereux et menacent de pousser une situation déjà instable au-delà du point de non-retour. J'ai déclaré à maintes reprises dans les exposés que j'ai présentés au Conseil que les dirigeants ont la responsabilité de réduire les tensions plutôt que de les exacerber. Pourtant, au cours de l'année écoulée, les déclarations qui encouragent la violence se sont poursuivies. Cette rhétorique, en particulier si elle nie le droit à l'existence de l'une des parties, ou son droit au statut d'État ou si elle glorifie la terreur, est dangereuse et fait le jeu des extrémistes au-delà d'Israël et de la Palestine. Je réitère également auprès des dirigeants politiques, communautaires et religieux l'appel lancé dans la résolution à condamner clairement tous les actes de terrorisme.

Malheureusement, cette année, les parties n'ont pris aucune mesure positive pour inverser les tendances négatives et n'ont fait aucun progrès sérieux dans la mise en œuvre des accords importants signés en 2017, notamment les accords sur l'eau, l'énergie et les télécommunications. Au contraire, d'importantes décisions administratives et juridiques israéliennes facilitent la légalisation, en vertu du droit israélien, de colonies de peuplement sur des terres palestiniennes privées et menacent de compromettre la stabilité financière de l'Autorité palestinienne. Entre-temps, les mesures restrictives

prises par l'Autorité palestinienne à l'encontre de Gaza aggravent les bouclages israéliens de longue date de la bande de Gaza, creusant encore le fossé politique et administratif qui existe entre Ramallah et Gaza. Ces mesures doivent cesser.

Toutefois, l'achèvement de l'examen du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza et, plus précisément, l'engagement de l'Autorité palestinienne et d'Israël en faveur du maintien et du renforcement du Mécanisme, ont constitué des faits nouveaux importants. Ce rare exemple de collaboration israélienne et palestinienne directe avec la médiation de l'Organisation des Nations Unies montre qu'une coopération est possible.

Les partenaires humanitaires se sont également démenés pour s'acquitter de leurs mandats face aux besoins humanitaires croissants dans un contexte de coupes budgétaires record, de restrictions accrues de l'espace d'action humanitaire et de tentatives de délégitimation de l'action d'organisations réputées qui fournissent un appui essentiel aux Palestiniens vulnérables. J'encourage les États Membres à appuyer le plan d'aide humanitaire pour 2019.

L'important appui financier de l'État du Qatar a permis à l'ONU de livrer du carburant à la centrale électrique de Gaza et, ainsi, d'augmenter considérablement l'approvisionnement en électricité des Palestiniens de Gaza. J'appelle instamment d'autres donateurs à appuyer d'autres éléments de l'ensemble de mesures économiques et humanitaires urgentes pour Gaza, qui a été approuvé par le Comité spécial de liaison à New York en septembre. Je me félicite également de l'appui généreux des donateurs, qui a permis de combler la quasi-totalité du déficit auquel l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été confronté au cours de l'année écoulée. Dans la perspective de 2019, j'exhorte également les pays donateurs à maintenir les niveaux de financement atteints cette année et à accroître le nombre d'accords pluriannuels.

Le sort de deux civils israéliens et des corps des soldats des FDI portés disparus à Gaza demeure également une préoccupation humanitaire importante pour nous tous.

Bien que la réconciliation intrapalestinienne n'ait enregistré aucun progrès, il est essentiel que l'important processus mené par l'Égypte se poursuive. L'ONU appuie fermement les efforts déployés par l'Égypte à cet égard et exhorte les parties à faire de sérieux efforts

pour assurer le retour du Gouvernement palestinien légitime à Gaza. La bande de Gaza est et doit rester partie intégrante du futur État palestinien dans le cadre d'une solution à deux États.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que je continue d'être préoccupé par l'affaiblissement du consensus international et l'absence d'efforts collectifs visant à mettre fin à l'occupation et parvenir à un règlement négocié du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et aux accords antérieurs.

Je crois parler en notre nom à tous aujourd'hui lorsque je dis que nous sommes préoccupés par le fait qu'à la fin de l'année 2018, nous sommes bien loin de pouvoir relancer les efforts en vue d'une solution négociée. Sans horizon politique, tous nos efforts collectifs et individuels ne contribuent qu'à gérer le conflit et non à le régler.

Ce n'est qu'en réalisant la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle, avec Jérusalem comme capitale d'Israël et de la Palestine, et le règlement définitif par des négociations de toutes les questions relatives au statut final, que les aspirations légitimes des deux peuples pourront se concrétiser.

Le Président : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Lorsque je suis arrivée pour la première fois à l'Organisation des Nations Unies, il y a deux ans, j'ai été quelque peu surprise par cette séance mensuelle. Ce qui m'a frappée, ce n'est pas le fait que l'ONU examine le conflit israélo-palestinien. Après tout, c'est une question de paix et de sécurité internationales. Ce qui m'a frappée, c'est la fréquence et le caractère partial du débat.

Les membres du Conseil de sécurité m'ont entendue le dire à maintes reprises : les problèmes du Moyen-Orient sont nombreux, et pourtant, nous passons un temps disproportionné à discuter d'un seul d'entre eux. L'ONU s'est montrée désespérément partielle, comme nous avons encore pu le constater il y a deux semaines à peine, lorsque l'Assemblée générale n'a pas condamné les activités terroristes menées par le Hamas contre Israël.

Au cours des deux dernières années, j'ai tenté de rendre cette séance mensuelle plus utile en mettant à profit mon temps pour parler d'autres problèmes urgents au Moyen-Orient. J'ai parlé des transferts illégaux d'armes par l'Iran et de son appui déstabilisateur au terrorisme dans l'ensemble de la région. J'ai parlé de la barbarie du régime d'Assad en Syrie. J'ai parlé de l'utilisation illégale et diabolique de boucliers humains par le Hamas. J'ai parlé du Hezbollah, qui compromet la sécurité du peuple libanais, ainsi que de ses violations de la souveraineté israélienne, qui sont apparues encore plus clairement au cours du mois précédent. J'ai parlé de l'Iraq, du Yémen, des réfugiés et des crises humanitaires.

Je l'ai fait pour deux raisons : d'abord, pour illustrer le fait que la plupart des problèmes que connaît la région n'ont absolument rien à voir avec le conflit israélo-palestinien; et ensuite, pour encourager l'ONU à cesser d'être obsédée par Israël. Cette obsession de l'ONU à l'égard de cette question est tout à fait improductive. En fait, et c'est encore pire, elle est contre-productive. Elle envoie un message fort et faux aux Palestiniens, leur disant qu'ils pourraient peut-être atteindre leurs objectifs en comptant sur l'ONU plutôt que sur des négociations directes. Elle envoie un message fort et précis aux Israéliens, leur disant qu'ils ne peuvent jamais faire confiance à l'ONU. Cette obsession entachée de préjugés n'est pas la voie de la paix. C'est la voie vers une impasse sans fin.

C'est aujourd'hui la dernière fois que je prends la parole à cette séance mensuelle en ma qualité d'Ambassadrice des États-Unis. Pour cette raison, je vais m'écarter de ma pratique habituelle. Aujourd'hui, j'aborderai directement la question israélo-palestinienne. Compte tenu de mon bilan, certains pourraient conclure à tort que je suis insensible au sort du peuple palestinien. Rien n'est plus faux. C'est comme cela que je vois les choses.

Israël est un pays florissant, fort et prospère. Il a toujours voulu la paix avec ses voisins. Il a clairement démontré sa volonté de consentir de grands sacrifices pour la paix, notamment en cédant de vastes étendues de territoires. Mais Israël ne conclura pas d'accord de paix à n'importe quel prix, et il ne doit pas le faire. Aucune résolution de l'Organisation des Nations Unies, aucun boycott antisémite ni aucune menace terroriste n'y changera quelque chose. Tout au long de son existence, et même aujourd'hui, Israël a été entouré de menaces à sa sécurité. Il serait stupide de sa part de conclure un accord qui affaiblirait sa sécurité. Pourtant, même face

à des menaces constantes, Israël est devenu l'une des nations les plus importantes du monde. Israël veut un accord de paix, mais il n'en a pas besoin.

Et il y a le peuple palestinien. Comme le peuple israélien, c'est un peuple fier, et à juste titre. Il n'a pas non plus besoin d'un accord de paix à n'importe quel prix. Mais la situation du peuple palestinien est très différente. Les possibilités économiques, les soins de santé et même l'électricité sont rares dans les territoires palestiniens. Les terroristes dirigent une grande partie du territoire, ce qui compromet la sécurité de tous les civils. Le peuple palestinien souffre terriblement, tandis que ses dirigeants s'accrochent à des revendications vieilles de 50 ans qui ne font que devenir de moins en moins réalistes. Un accord de paix donnerait au peuple palestinien des perspectives d'amélioration considérable de sa qualité de vie et de contrôle considérablement accru de son avenir politique.

Il est temps que nous regardions en face une réalité difficile : les deux parties bénéficieraient grandement d'un accord de paix, mais un accord serait plus avantageux pour les Palestiniens et plus risqué pour les Israéliens. C'est dans ce contexte que l'Administration Trump a élaboré son plan pour la paix entre Israéliens et Palestiniens. Je ne m'attends pas à ce que quiconque commente une proposition de paix qu'il n'a pas lue. Mais je l'ai lue, et je vais désormais partager quelques réflexions à ce sujet.

Contrairement aux tentatives précédentes de régler ce conflit, ce plan ne se limite pas à quelques pages contenant des lignes directrices peu précises et peu originales. Il est beaucoup plus long et contient beaucoup plus de détails réfléchis. Il apporte de nouveaux éléments au débat, en tirant parti du monde moderne de technologie dans lequel nous vivons. Il tient compte du fait que les réalités sur le terrain au Moyen-Orient ont changé du tout au tout. Il reconnaît qu'aujourd'hui, il est possible de faire des choses qui étaient auparavant impensables.

Ce plan sera différent de tous les précédents. Toute la question est de savoir si la réaction sera différente. Certains éléments du plan plairont à toutes les parties, et d'autres pas. Cela vaut certainement pour les Israéliens et les Palestiniens, mais aussi pour tous les pays qui s'intéressent à ce sujet. Chaque pays ou partie aura donc un choix important à effectuer. Les membres du Conseil peuvent choisir de mettre l'accent sur les parties du plan qui leur déplaisent. Pour qui est irresponsable, ce serait le plus facile à faire – simplement rejeter le plan parce qu'il

ne répond pas à toutes vos exigences. Nous reviendrions alors à la situation d'échec des 50 dernières années, sans perspective de changement. Israël continuera de se développer et de prospérer. Le peuple palestinien continuera de souffrir, et des innocents des deux côtés continueront d'être tués.

L'autre choix consiste à mettre l'accent sur les parties du plan qui leur plaisent et à encourager la poursuite des négociations. Je puis assurer au Conseil qu'il y a largement de quoi plaire aux deux parties. En fin de compte, comme toujours, les décisions finales ne pourront être prises que par les parties elles-mêmes. Les Israéliens et les Palestiniens décideront de leur avenir. Ils décideront des sacrifices qu'ils sont prêts à consentir, et ils auront besoin de dirigeants clairvoyants pour cela. Cependant, mes amis à l'ONU, en particulier mes frères et sœurs arabes et européens, auront également un rôle très important à jouer. Et ils seront aussi confrontés au même choix. Ils devront choisir entre un avenir empreint d'espoir qui renonce aux exigences dépassées, anciennes et irréalistes du passé, et un avenir plus sombre qui s'accroche aux vieux discours passés dont l'inefficacité est avérée. Le monde regardera. Surtout, les Palestiniens et les Israéliens regarderont. Leur réaction sera influencée par la nôtre.

J'ai parlé en privé avec un grand nombre de mes amis arabes. Ils m'ont dit être conscients de l'impérieuse nécessité de trouver une solution, mais que leurs gouvernements ne sont pas prêts à dire à leur électorat quelles sont les options réalistes ni à parler aux dirigeants palestiniens du mal qu'ils font à leur peuple. En choisissant la facilité, ce qu'ils disent en réalité, c'est que le peuple palestinien n'est pas une priorité pour eux, parce que s'il l'était, ils seraient tous réunis dans la même salle pour tenter de ramener les deux parties à la table des négociations.

En ce qui concerne le peuple américain, il a montré à maintes reprises son attachement à la paix au Moyen-Orient. Nous continuerons de tendre une main amicale au peuple palestinien, que nous soutenons financièrement bien plus que tout autre pays. Les Palestiniens ont tout à gagner à participer à des négociations de paix, mais quoi que les autres décident, le monde doit savoir que les États-Unis continueront d'appuyer de manière indéfectible Israël, son peuple et sa sécurité. Il existe un lien indestructible entre nos deux peuples, et c'est ce lien, plus que toute autre chose, qui fait que la paix est possible. J'espère que lorsque je deviendrai une observatrice extérieure – qui a investi

beaucoup de temps sur cette question – nous n'aurons plus la même conversation et nous n'entendrons plus les mêmes discours année après année.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous tenons tout d'abord à remercier M. Nickolay Mladenov de son exposé important et à réaffirmer le plein appui de l'État du Koweït à sa recherche d'une solution à la question palestinienne, un problème de longue date qui a eu de graves répercussions sur la vie quotidienne des Palestiniens qui vivent sous le joug de l'occupation depuis plus de cinq décennies. Nous remercions également notre collègue l'Ambassadrice Nikki Haley. Je me félicite que sa dernière déclaration extrêmement importante au Conseil de sécurité ait porté sur la question palestinienne, qui fait l'objet de la présente séance, et qu'elle ait dévoilé certains points du plan de paix que les États-Unis présenteront prochainement.

Nous saluons une fois de plus les efforts que déploient M. Mladenov et les parties concernées pour améliorer la vie quotidienne des habitants de la bande de Gaza, qui ont permis de mener à bien l'examen conjoint du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza afin de promouvoir et de renforcer son efficacité et sa performance. Nous espérons que ses recommandations seront mises en œuvre d'ici au 1^{er} janvier 2019. À cet égard, nous attendions ce mois-ci un rapport écrit du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), à l'instar du premier rapport écrit qu'il avait présenté en juin (voir S/PV.8289), en réponse à une demande de 10 membres du Conseil de sécurité, ce dont nous lui sommes reconnaissants. Malheureusement, ce mois-ci, il n'y a pas eu de rapport écrit. Nous demandons donc que des rapports écrits sur l'état de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) soient présentés plus souvent en 2019. Nous ne pouvons pas nous contenter d'un rapport écrit par an, et cette demande est conforme aux dispositions de la résolution, à la note présidentielle S/2010/507 et à la pratique suivie pour l'examen d'autres questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Comme toujours, nous avons écouté avec attention l'exposé de M. Mladenov, en particulier en ce qui concerne les événements récents en Cisjordanie, qui montrent une fois de plus à quel point la situation est devenue dangereuse dans les territoires palestiniens occupés en raison des crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien, ses terres et ses lieux saints, ainsi que ses droits inaliénables. Le dernier en date a été l'acte d'agression commis par Israël contre

les Palestiniens dans la bande de Gaza et d'autres parties du territoire palestinien occupé le 11 novembre, qui a pris pour cible des civils palestiniens et leurs maisons, des locaux abritant des médias et des infrastructures civiles. On compte parmi les victimes de cet acte des dizaines de martyrs et de civils non armés qui ont été tués ou blessés par les forces d'occupation israéliennes, lesquelles se sont rendues coupables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Le dernier enfant tué était un garçon âgé de 4 ans et huit mois. Il a été victime des crimes incessants commis par les forces d'occupation israéliennes contre les civils palestiniens. Le 12 décembre, nous avons vu les images montrant des centaines de civils à Absan, dans la ville de Khan Younès, enterrant le petit corps d'Ahmed Abu Abed. Il est le quarante-deuxième enfant palestinien assassiné depuis le début de la Grande Marche du retour en mars. Depuis cette date, plus de 230 martyrs palestiniens ont été tués et plus de 24 000 autres ont été blessés. Médecins sans frontières estime que plus d'un millier de personnes blessées dans la bande de Gaza souffrent aujourd'hui de handicaps permanents du fait de l'utilisation de balles réelles par les forces d'occupation israéliennes.

Le Conseil de sécurité ne doit pas rester inactif face aux crimes systématiques d'Israël contre des Palestiniens non armés. Ce sont des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité au regard du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous devons honorer notre responsabilité et empêcher Israël, Puissance occupante, de perpétrer de tels actes de provocation illégaux, en violation délibérée et dangereuse du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Nous appelons l'ONU et le Secrétaire général à mettre en œuvre la résolution ES-10/20 de l'Assemblée générale, sur la protection des civils palestiniens, conformément au dernier rapport du Secrétaire général (A/ES-10/794). Nous devons exhorter les États et les institutions de la communauté internationale à protéger les civils palestiniens et à créer un mécanisme concret et efficace pour la mise en œuvre de la résolution et du rapport.

Nous appelons également la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à mettre en œuvre la résolution 2334 (2016), qui souligne que les activités de peuplement israéliennes constituent une violation flagrante du droit international et un obstacle à la paix. Elle exige qu'Israël, Puissance occupante, arrête

immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et réaffirme l'importance que revêt la mise en œuvre des autres résolutions internationales pertinentes concernant le caractère illégal et illégitime des activités de peuplement israéliennes, notamment les résolutions (1980) et 497 (1981).

Nous réitérons notre condamnation des actes d'agression répétés que commet Israël contre la mosquée Al-Aqsa, qui prennent la forme de violations et d'incursions dangereuses quotidiennes, ce qui provoque et attise la rancœur des musulmans et des Arabes. Ces attaques sans précédent se sont récemment intensifiées et montrent qu'Israël, Puissance occupante, prévoit de modifier le statut historique et juridique actuel de la mosquée, ce qui aura de graves conséquences. Nous accueillons positivement l'annonce par la Jordanie qu'elle allait organiser, le 20 décembre, une conférence internationale sur un appel pour la mosquée Al-Aqsa, avec une large participation arabe et internationale. Le but est de tenir des consultations en soutien à la mosquée Al-Aqsa, à Jérusalem et aux lieux saints de l'islam. Nous réaffirmons que nous rejetons et condamnons toutes les violations par Israël, Puissance occupante, des lieux saints de l'islam et des lieux saints chrétiens, en particulier ses tentatives de modifier le statut historique et juridique existant de la mosquée Al-Aqsa en la divisant dans l'espace et dans le temps, ce qui porte atteinte à la liberté de prière des musulmans.

Pour conclure, nous saluons l'adoption par l'Assemblée générale, il y a quelques jours, de la résolution 73/89, déposée par l'Irlande au nom de l'Union européenne et intitulée « Pour une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient ». Nous réaffirmons notre appui à la cessation du conflit arabo-israélien, conformément aux résolutions internationales pertinentes, au droit international et à l'Initiative de paix arabe de 2002, dans toutes ses dispositions. L'Initiative dispose qu'une paix globale et la normalisation des relations avec Israël dépendent de la cessation de l'occupation par Israël depuis 1967 des territoires palestiniens et arabes, y compris Jérusalem-Est; de la reconnaissance par Israël de l'État de Palestine et des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et le droit au retour et aux réparations pour les réfugiés palestiniens; d'un règlement juste de la question palestinienne en vertu de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale; et d'un rejet de tout accord ou de toute initiative pour le règlement du conflit qui ne soit

pas conforme aux termes internationalement convenus relatifs au processus de paix au Moyen-Orient.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier M. Mladenov de son exposé sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient. La situation dans cette région assaillie par des crises anciennes et nouvelles reste problématique et exige des efforts collectifs considérables, notamment de la part du Conseil de sécurité. La seule façon pour nous d'avancer vers la stabilisation et la normalisation de la situation dans la région, c'est d'agir ensemble, quelles que soient les différences dans nos approches. C'est en faisant preuve de la plus grande unité possible, comme l'a demandé le Président de la Russie, M. Vladimir Poutine, que nous pourrions réaliser des percées importantes dans la lutte contre le terrorisme. Ensemble, nous pouvons mettre fin à l'effusion de sang au Yémen, stabiliser la Libye, aider les réfugiés syriens à rentrer chez eux, nous attaquer à la crise mondiale des migrations, soutenir la normalisation en Iraq et mettre fin à l'impasse dans d'autres crises. Et, bien entendu, c'est par nos efforts conjoints que nous pouvons remettre sur les rails le processus de paix palestino-israélien. L'histoire de nos relations amicales avec les États arabes, la Palestine et Israël nous permet de l'affirmer. Les fondements de notre coopération sont là. Ils reposent sur le droit international, notamment la Charte des Nations Unies, et les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Nos principaux outils doivent être le dialogue et la médiation, et nous devons nous abstenir de prendre des mesures unilatérales. Il n'y a pas d'autre moyen de trouver des solutions durables à ces crises.

C'est sur le problème palestino-israélien, qui est l'épicentre de l'agitation au Moyen-Orient, qu'une action collective s'impose avec le plus d'urgence. Le résoudre est la clef de l'amélioration de la situation dans toute la région. Malheureusement, c'est à regret qu'il nous faut conclure que, face à des tentatives de plus en plus fréquentes de réviser agressivement des accords précédemment conclus visant à trouver des règlements palestino-israélien et arabo-israélien durables sur une base internationalement reconnue, les perspectives d'une reprise du processus de négociations restent faibles. L'incompréhension et la méfiance entre les Palestiniens et les Israéliens ne cessent de croître. Les attitudes agressives s'intensifient et la violence, les mesures unilatérales et les discours provocateurs occupent le devant de la scène. Mais il existe une autre option que l'évolution actuelle, qui suppose d'appliquer les mesures énoncées dans le rapport de 2016 du Quatuor pour le

Moyen-Orient. L'application de ses recommandations nous permettrait de mettre un terme à la violence, dont les victimes sont aussi bien les Palestiniens que les Israéliens, et de s'attaquer aux facteurs bien connus de la déstabilisation qui entrave toute avancée du processus politique, y compris les activités de peuplement et la rupture entre la Cisjordanie et Gaza. Ramener ce secteur sous le contrôle des autorités légitimes à Ramallah, sous la direction du Président Abbas, y renforcerait les efforts humanitaires déployés par la communauté internationale. Nous devons souligner en particulier que chaque mesure prise doit viser à garantir et rétablir l'unité palestinienne.

Il est urgent que nous intensifiions notre diplomatie collective afin de prévenir un effondrement des efforts que la communauté internationale – nous tous – a entrepris de concert, y compris au Conseil de sécurité, pour garantir les conditions de mise en œuvre de la seule solution viable, qui est l'établissement de deux États par des négociations directes entre Palestiniens et Israéliens. C'est le dialogue direct qui peut permettre d'apporter des réponses à toutes les questions relevant du statut définitif, notamment Jérusalem, les réfugiés, les frontières et la sécurité. Laisser de côté ces problèmes ne fonctionnera pas. Tout accord futur doit prendre en compte ces questions, si sensibles et si importantes pour les deux parties.

La Russie continuera de défendre la position de principe qu'elle a toujours défendue, à savoir qu'un règlement global et durable entre Palestiniens et Israéliens, et entre Arabes et Israéliens, peut être trouvé sur la base des principes internationalement reconnus, notamment les résolutions du Conseil de sécurité, l'Initiative de paix arabe, le mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, et la formule des deux États, qui prévoit la création, par la négociation, d'un État indépendant de Palestine, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Les politiques qui visent à changer les faits sur le terrain sont inacceptables, et nous rejetons la violence sous toutes ses formes. Nous considérons que l'expansion des colonies de peuplement israéliennes, la démolition des biens palestiniens et l'expulsion des familles palestiniennes sont illégales.

La Russie continuera de jouer un rôle actif dans le rétablissement de la paix en Israël, en Palestine et dans tout le Moyen-Orient en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité et en tant que participant au Quatuor pour le Moyen-Orient, qui demeure la seule structure de

médiation approuvée dans les résolutions du Conseil de sécurité. Notre offre d'organiser un sommet en Russie entre les dirigeants palestinien et israélien tient toujours. Nous continuerons de soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont les activités humanitaires vitales ont un effet stabilisateur important dans les territoires palestiniens et les pays du Moyen-Orient.

Pour conclure, nous appelons une nouvelle fois à des efforts collectifs sincères au Moyen-Orient. En dépit de la manière dont les choses évoluent, nous devons aider à instaurer dans la région les conditions propices au renforcement d'un climat général de confiance, qui est extrêmement important pour les relations entre les États arabes, Israël et l'Iran. Nous voudrions rappeler aux membres que, dans sa résolution 598 (1987), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'examiner avec les États de la région les mesures susceptibles de renforcer la sécurité et la stabilité régionales. Il est temps d'appliquer cette résolution. Dans ce contexte, nous pensons que le plan directeur de la Russie pour la sécurité dans le golfe Persique pourrait être très utile. La Russie est prête à travailler sur tous ces aspects, ainsi que d'autres, avec les partenaires intéressés, sur la base de l'ouverture et de l'impartialité.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui et de ses efforts inlassables, dont nous lui sommes vivement reconnaissants. L'ONU et les organismes des Nations Unies méritent d'être félicités pour le travail qu'ils accomplissent sur le terrain, dans un environnement dont nous comprenons qu'il est difficile et parfois explosif.

C'est la dernière fois que la Suède prend la parole sur cette question dans cette salle, puisque nous touchons à la fin de notre mandat de deux ans en tant que membre du Conseil de sécurité. Je voudrais donc commencer par formuler quelques réflexions générales, à l'instar de l'Ambassadrice Haley, que je tiens à remercier pour nous avoir fourni un aperçu des idées actuelles aux États-Unis sur la façon de rechercher la paix au Moyen-Orient, et ajouter que, pour nous, les États-Unis restent un partenaire clef dans cette recherche.

Lorsque la Suède a rejoint le Conseil, il y avait une lueur d'espoir pour la paix au Moyen-Orient. Le Conseil venait d'adopter la résolution 2334 (2016), la France était en train d'organiser sa conférence internationale sur la solution des deux États et le nouveau Gouvernement

des États-Unis avait annoncé être déterminé à régler le conflit israélo-palestinien.

Aujourd'hui, nous avons le cœur lourd car force est de constater que les espoirs s'évanouissent, sans processus de paix à l'horizon. La solution des deux États est rapidement en train de devenir hors de portée alors que sur le terrain, la tendance est à l'expansion des colonies israéliennes. La situation déjà désastreuse de la population de Gaza s'est encore détériorée pour se transformer en crise humanitaire, ce qui fait que Gaza, de moins en moins vivable, est au bord de l'effondrement socioéconomique. La propagation de la violence sur le terrain entraîne de tragiques pertes en vies humaines dans les deux camps, suscite la peur chez les Israéliens et les Palestiniens et anéantit les espoirs de paix de la jeunesse, cette génération qu'on appelle la génération post-accords d'Oslo.

L'idée qui sous-tendait la résolution 2334 (2016) était que le Conseil de sécurité devait assumer ses responsabilités et inverser cette tendance négative. Deux ans plus tard, cette résolution n'a rien perdu de sa pertinence. Ses exigences fondamentales – l'arrêt de toutes les activités de peuplement et la cessation de la violence – reflètent la gravité de la situation sur le terrain.

Nous sommes profondément préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité et l'escalade de la violence en Cisjordanie et à Jérusalem. Nous condamnons vigoureusement les actes de violence contre les civils qui ont entraîné de tragiques pertes en vies humaines ces derniers jours. Le terrorisme ne peut en aucun cas être toléré. Nous appelons tous les acteurs à désamorcer les tensions et à mettre un terme aux attaques contre les civils. Les forces de sécurité des deux camps doivent faire preuve de retenue pour éviter l'escalade et empêcher de nouvelles pertes en vies humaines.

Nous réaffirmons notre vive préoccupation devant la poursuite de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes. La politique d'implantation d'Israël est illégale au regard du droit international. Nous condamnons les décisions israéliennes autorisant la construction de logements supplémentaires, y compris à Hébron et Jérusalem-Est. Cette expansion illégale des colonies de peuplement compromet gravement la solution des deux États et assombrit tout espoir de paix.

Nous sommes également préoccupés par la destruction d'habitations palestiniennes et par les

risques de transfert forcé qui pèsent sur la population palestinienne dans la zone C. Nous exhortons les autorités israéliennes à ne pas procéder à la démolition du village bédouin de Khan el-Ahmar, car cela aurait de graves répercussions sur ses habitants, notamment les enfants. Le village se trouve dans la zone E-1, un emplacement qui est d'une importance stratégique pour la préservation de la continuité territoriale d'un État palestinien.

Face à ce scénario accablant, la communauté internationale doit agir, faute de quoi nous risquons de nous retrouver face à une occupation perpétuelle et à une réalité caractérisée par un seul État. La résolution 2334 (2016) a marqué une étape importante, et sa mise en œuvre est indispensable pour retrouver la voie qui mène à la paix.

C'est pourquoi nous sommes déçus qu'aucun rapport écrit sur l'application de cette résolution n'ait été distribué avant la présente séance, comme il est d'usage pour toute autre question. Il en va de la crédibilité du Conseil quant à la manière dont nous dirigeons nos travaux, et négliger l'établissement de rapports ne sert qu'à éloigner le Conseil de ses responsabilités. La résolution 2334 (2016) a été adoptée par le Conseil et ne saurait être ignorée. Le rapport oral que nous venons d'entendre est un long inventaire d'événements et d'incidents qui traduisent chacun une catastrophe personnelle et un désespoir individuel. Comme beaucoup d'autres, nous souhaitons que le Secrétaire général présente à l'avenir des rapports écrits réguliers, de sorte que ces séances puissent être dûment préparées et qu'elles se concentrent sur les réalités les plus graves sur place et sur les moyens d'y remédier.

Individuellement, nous, États Membres, devons également accélérer notre application de la résolution, qui nous demande à tous de faire une distinction, dans nos échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. L'Union européenne dispose de politiques claires s'agissant de cette distinction. Les produits issus des colonies ne peuvent pas être présentés comme des produits israéliens, et tous les accords conclus entre l'État d'Israël et l'Union européenne doivent expressément stipuler qu'ils ne sont pas applicables aux territoires occupés. Cela ne constitue pas un boycott et est pleinement conforme à la résolution 2334 (2016). Nous encourageons les autres États Membres à adopter des politiques semblables.

Nous sommes aussi attachés que quiconque à la paix au Moyen-Orient. Au fil des deux années de notre

mandat au Conseil, nous avons été témoins de remises en cause du consensus international sur la paix, ainsi que de tentatives visant à écarter les questions relatives au statut final. C'est pourquoi nous tenons à réaffirmer une fois de plus notre appui à une paix juste, durable et globale, fondée sur le droit international, les résolutions pertinentes de l'ONU et les accords antérieurs. Notre position, comme celle de l'Union européenne dans son ensemble, reflète le large consensus international que continue de réunir la solution des deux États, comme l'exprime la résolution 73/89, présentée par l'Irlande, que vient d'adopter l'Assemblée générale.

Un plan de paix qui ne reconnaîtrait pas ces paramètres internationalement reconnus aurait peu de chances de réussir et irait à l'encontre des positions fondamentales de l'Union européenne. Il n'est pas possible de repartir de zéro. Les questions relatives au statut final ne pourront être mises de côté que lorsqu'elles auront été réglées par des négociations entre les parties.

Appliquer la résolution 2334 (2016) ne veut pas dire prendre parti. La Suède entretient depuis longtemps des liens d'amitié avec les peuples d'Israël et de Palestine. La communauté internationale a la responsabilité de sauver une nouvelle génération de jeunes Israéliens et de jeunes Palestiniens d'une situation de tension, de méfiance et de conflit permanents.

Il s'agit de veiller à ce que l'objectif de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem comme future capitale des deux États et foyer de trois religions du monde, soit toujours à notre portée. Et il s'agit de maintenir en vie les espoirs de paix au Moyen-Orient.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais, par l'intermédiaire de la délégation des États-Unis, rendre hommage à l'Ambassadrice Haley et à son mandat au Conseil. L'ambition qu'elle nourrit pour le Conseil et sa détermination à améliorer ses résultats et son efficacité ont beaucoup contribué à faire avancer les dossiers et à nous faire progresser. Je demande donc à la délégation des États-Unis de l'en remercier chaleureusement, et je reviendrai un peu plus tard à ce qu'elle a dit sur le processus de paix. Je remercie également le Coordonnateur spécial. Je reprends à mon compte tout ce qu'a dit l'Ambassadeur de la Suède lorsqu'il a rendu hommage au Coordonnateur et à son équipe, à pied d'œuvre dans des circonstances très difficiles.

Comme d'autres l'ont relevé, cela fait deux ans que le Conseil a adopté la résolution 2334 (2016), et Israël n'a pris aucune mesure durant cette période pour mettre fin aux activités de peuplement. En l'occurrence, les activités de peuplement se sont même poursuivies. Le Gouvernement israélien a également adopté une loi rétroactive concernant l'avant-poste d'Havat Gilad. Nous sommes profondément préoccupés par l'annonce du Gouvernement, la semaine dernière, indiquant qu'il avait l'intention de légaliser rétroactivement des milliers d'habitations supplémentaires en Cisjordanie, de construire 82 nouveaux logements dans la colonie d'Ofra et de procéder à la construction de deux nouvelles zones industrielles en Cisjordanie.

La position du Royaume-Uni sur les colonies de peuplement est claire. Elles sont illégales au regard du droit international. Les colonies font obstacle à la paix, et elles menacent la viabilité physique de la solution des deux États. C'est la raison pour laquelle nous avons appuyé la résolution 2334 (2016) et nous exhortons le Gouvernement israélien à revenir sur sa politique d'expansion des colonies de peuplement.

Dans le même temps, nous voyons se poursuivre les démolitions, y compris à Jérusalem-Est. Nous nous inquiétons de la destruction de 16 petites entreprises dans le camp de réfugiés de Chouafat le 21 novembre. Le camp ne dispose d'aucun plan d'urbanisme en bonne et due forme, ce qui oblige les Palestiniens à construire sans permis. En outre, nous suivons de près l'évolution de la situation à Cheik Jarrah et à Silwan, où plusieurs centaines de Palestiniens risquent l'expulsion. Ce risque est exacerbé par les faits nouveaux survenus en Israël sur le plan législatif et par les récentes décisions de justice. Nous continuerons d'appuyer la présence palestinienne à Jérusalem-Est, notamment par le biais de programmes d'aide juridique à l'intention de ceux qui risquent l'expulsion ou la démolition de leurs habitations.

Nous nous félicitons du report temporaire des projets de démolition de la communauté bédouine de Khan el-Ahmar, mais demeurons gravement préoccupés par le sort de cette communauté. L'ONU a indiqué que cette démolition pouvait être assimilable à un transfert forcé, en violation du droit international humanitaire. Comme je l'ai déjà dit dans cette salle, Israël n'est nullement obligé de démolir Khan el-Ahmar. Il a la possibilité de changer d'avis, et nous l'exhortons à le faire.

Nous attendons du Gouvernement israélien qu'il fixe des règles claires et transparentes concernant les

constructions palestiniennes, afin de mettre fin au cycle de constructions illégales et de démolitions.

Je voudrais à présent aborder les autres questions soulevées par le Coordonnateur spécial. Je n'ai aucune hésitation à me joindre à lui pour condamner sans réserve toutes les attaques terroristes, quelles qu'en soient les cibles. Nous partageons son inquiétude quant à l'intensité de ces attaques et nous présentons nos condoléances aux familles des victimes de part et d'autre.

Pour ce qui est de la résolution portant sur le Hamas, présentée récemment à l'Assemblée générale (A/73/L.42), je voudrais indiquer qu'elle aurait été adoptée à la majorité de 30 voix si une majorité des deux tiers n'avait pas été requise. Néanmoins, je pense qu'une majorité de 30 voix est très significative et illustre la tendance qui se dessine.

S'agissant de la situation humanitaire à Gaza, le Royaume-Uni a annoncé hier l'octroi d'une aide d'urgence supplémentaire de 7 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en vue de distribuer des vivres aux réfugiés à Gaza. En ce moment, la priorité doit être d'assouplir les restrictions à la circulation et à l'accès, de réduire les tensions et d'éviter un nouveau conflit. Nous attendons du Hamas, de l'Autorité palestinienne et d'Israël qu'ils mettent tout en œuvre pour que la situation ne s'aggrave pas. Nous sommes toujours favorables à des mesures concrètes en faveur de la réconciliation inter-palestinienne et de l'unification de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, dans le cadre du fonctionnement effectif de l'Autorité palestinienne. Je salue les efforts déployés par le Coordonnateur spécial à cet égard.

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit l'Ambassadrice Haley au sujet du processus de paix. Nous saluons la confirmation par les États-Unis qu'ils ont mis au point un plan et nous attendons avec intérêt de le recevoir et de l'examiner en temps voulu. Nous convenons qu'il est évident que les deux parties seront appelées à prendre des décisions difficiles pour parvenir à la paix et que les États européens et arabes auront un rôle important à jouer à l'appui de tout plan de paix. Nous attendons maintenant des parties qu'elles prennent des mesures pour renforcer la confiance et créer un environnement propice à la réussite de tout processus de paix.

Pour le Royaume-Uni, il ne fait aucun doute que les paramètres bien connus constituent le cadre le plus

viable pour une paix juste et durable. Premièrement, il faut parvenir à un accord sur les frontières des deux États, sur la base des frontières du 4 juin 1967, éventuellement avec des échanges de territoires équivalents qui pourraient être convenus entre les parties. Deuxièmement, les dispositions de sécurité pour les Palestiniens doivent être prises dans le respect de leur souveraineté et de façon à signaler la fin de l'occupation; quant aux Israéliens, ces dispositions doivent permettre d'assurer leur sécurité. Troisièmement, il faut parvenir, de commun accord, à une solution juste, équitable et réaliste à la question des réfugiés. Quatrièmement, il faut répondre aux aspirations des deux parties en ce qui concerne Jérusalem et trouver, par la voie des négociations, un moyen de régler la question du statut de Jérusalem en tant que future capitale des deux États.

Il s'ensuit donc que nous demeurons convaincus que l'idéal serait que tout processus de paix aboutisse à une solution des deux États. Le Royaume-Uni demeure engagé à œuvrer en collaboration avec les deux parties, ainsi qu'avec ses partenaires régionaux et internationaux, à la réalisation de cet objectif.

M. Delattre (France) : Je souhaite tout d'abord remercier Nikolay Mladenov pour sa présentation, comme toujours très éclairante, et pour son engagement quotidien. Avec d'autres membres du Conseil, nous regrettons par principe que le rapport trimestriel qui nous est présenté aujourd'hui au titre de la résolution 2334 (2016), adoptée il y a deux ans, ne soit pas un rapport écrit. En l'absence de précision contraire dans le texte de la résolution, la formule qui doit être retenue par défaut est celle du rapport écrit. Dix membres du Conseil en ont fait la demande il y a plus de six mois. Il est important qu'elle soit prise en compte.

Les développements des derniers jours confirment à nouveau le constat que nous faisons régulièrement devant le Conseil : l'illusion du statu quo recouvre une dégradation quotidienne de la situation, qui peut dégénérer à tout moment et mine chaque jour davantage les fondations de la paix. Je l'ai dit le mois dernier s'agissant de Gaza (voir S/PV.8405) qui, entre le 11 et le 13 novembre, a été sur le point de basculer dans un nouveau conflit. Le retour à un calme relatif n'enlève rien à la situation humanitaire dramatique que connaît la population de ce territoire. Elle appelle des mesures d'urgence, politiques, humanitaires et en termes de développement. Je souhaiterais néanmoins aujourd'hui me concentrer sur la Cisjordanie, où l'escalade de la

semaine dernière nous rappelle à quel point la situation est volatile.

Je veux en premier lieu revenir sur les violences des derniers jours, qui se sont accentuées après l'attaque à l'arme à feu perpétrée le 9 décembre contre des civils israéliens aux abords de la colonie d'Ofra, en Cisjordanie – avec le bilan tragique qui a été rappelé. Je veux ici le redire avec toute la clarté requise : la France condamne avec la plus grande fermeté cette attaque et l'apologie qu'en a fait le Hamas. Les violences contre les civils sont inacceptables et injustifiables. À la suite de cette attaque, les forces israéliennes se sont déployées massivement en Cisjordanie, y compris dans la zone A, en particulier à Ramallah. Un nouveau cycle de violences a suivi, marqué par de nombreux affrontements avec des manifestants palestiniens et des attaques de colons israéliens. Il a culminé au cours de la journée du 13 décembre, avec plusieurs attaques en Cisjordanie et à Jérusalem, qui ont coûté la vie à deux militaires israéliens. Alors qu'un calme précaire semble revenu sur le terrain, nous appelons chacune des parties à faire preuve de retenue. À ces événements, les autorités israéliennes ont fait le choix de répondre par de nouvelles décisions en faveur de la colonisation et nous le regrettons.

Ces développements – et c'est mon deuxième point – interviennent dans un environnement marqué par l'absence de tout horizon politique et par une accélération de la politique de colonisation. Je veux redire, dans ce contexte, que la position de la France sur la colonisation ne changera pas. La colonisation est illégale en droit international : elle contrevient à la quatrième Convention de Genève comme aux paragraphes 1 et 2 de la résolution 2334 (2016). La colonisation est dangereuse : elle aggrave les tensions entre les populations et participe à l'engrenage de la violence. La colonisation est contre-productive : elle détruit progressivement, sur le terrain comme sur le plan politique, la solution des deux États, qui doit rester, plus que jamais, notre horizon.

Alors que la résolution 2334 (2016) demande l'arrêt immédiat de la colonisation, c'est exactement l'inverse qui s'est produit depuis l'adoption de cette résolution, il y a bientôt deux ans. Cette politique systématique s'est poursuivie cette année, avec un nombre d'annonces portant sur de nouvelles unités de logement à Jérusalem proche du triste record atteint en 2012, et une succession d'annonces portant sur de nouvelles unités de logement dans les colonies de Cisjordanie, notamment dans des

zones particulièrement sensibles comme Hébron. Je souhaite rappeler ici la situation particulière de cette ville divisée, où la présence de 800 colons est devenue le symbole de la colonisation et de ses conséquences, notamment l'expulsion de la population palestinienne, les tensions récurrentes entre colons, armée et Palestiniens et les restrictions portées aux libertés publiques, notamment de circulation, y compris l'accès aux lieux de culte.

Les démolitions et les déplacements forcés se sont également poursuivis à un rythme soutenu. Près de 200 structures palestiniennes ont été démolies au premier semestre 2018 et plus de 40 écoles dans la zone C et à Jérusalem-Est font l'objet d'un ordre de démolition. Nous appelons les autorités israéliennes à renoncer à ces démolitions et à ces déplacements forcés. Nous avons pris note de la suspension des ordres de démolition à Khan el-Ahmar et nous appelons le Gouvernement israélien à renoncer définitivement à la démolition du village et au déplacement de sa population. Je veux aussi m'associer à ma collègue britannique pour souligner la nécessité de soutenir le maintien de la présence palestinienne à Jérusalem-Est.

Enfin, les initiatives législatives visant à régulariser les colonies dites sauvages, c'est-à-dire illégales, non seulement en droit international, mais également au regard du droit israélien, se poursuivent, avec l'adoption d'une loi dite de régularisation, portant sur les colonies construites sur des terres privées palestiniennes, qui fait l'objet d'un recours devant la Cour suprême israélienne. Une seconde loi, en cours d'examen, porte sur la régularisation de plus de 60 colonies. Nous appelons les autorités israéliennes à revenir sur ces décisions qui visent à normaliser, voire intensifier, une politique illégale au regard du droit international.

Face à ce risque – et ce sera mon dernier point –, nous avons des obligations, tant au regard du droit international humanitaire que de la résolution 2334 (2016) : la non-reconnaissance des atteintes aux frontières de 1967 opérées par la politique israélienne de colonisation, au titre du paragraphe 3 de la résolution; la distinction entre Israël et les territoires occupés, au titre de son paragraphe 5; l'exigence d'identifier des moyens pratiques pour veiller à la mise en œuvre des résolutions du Conseil par les parties, au titre de son paragraphe 11.

Nous souhaitons que les décisions prises par la communauté internationale qui répondent à ces

obligations, en particulier celles qui relèvent du paragraphe 5 de la résolution 2334 (2016), soient reflétées systématiquement dans les rapports présentés au Conseil au titre de cette résolution, comme cela a été le cas aujourd'hui. L'Union européenne s'est en particulier dotée, à travers les lignes directrices de 2013 sur les financements européens et la notice interprétative de 2015 sur les produits des colonies, de plusieurs instruments qui doivent figurer au nombre des bonnes pratiques à cet égard en la matière.

La réalité est que nous sommes proches du point de non-retour. L'ensemble territorial morcelé qui prend forme sous nos yeux, fait d'ores et déjà coexister de manière inégalitaire deux populations sur un même territoire. L'aboutissement de ce processus marquerait, pour les Palestiniens, l'abandon de leurs aspirations nationales, qui passent par l'établissement d'un État; et, pour les Israéliens, la renonciation au caractère démocratique de l'État d'Israël.

Nous le savons tous, les destins des Israéliens et des Palestiniens sont liés : aucun des deux peuples ne réalisera durablement ses aspirations aux dépens de l'autre. En tant qu'amie des Israéliens comme des Palestiniens, la France n'a qu'un seul objectif : la mise en œuvre, par la négociation, de la solution des deux États, seule à même de permettre une paix juste et durable entre Israël et la Palestine. C'est à cet aune et au regard du respect des paramètres internationalement agréés que la France examinera, avec une grande attention et la volonté résolue d'avancer, les prochaines propositions américaines que vient de mentionner ma collègue et amie, l'Ambassadrice Nikki Haley.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens exprimer ma profonde gratitude à mes collègues dont le mandat au Conseil expire et les remercier pour leur remarquable contribution au travail au sein de cet organe.

Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son exposé.

À l'heure actuelle, les crises au Moyen-Orient sont complexes et étroitement liées. Les conflits et les affrontements se poursuivent et l'évolution de la situation est préoccupante. La question de Palestine est la cause fondamentale du problème du Moyen-Orient et elle nuit à la paix, à la stabilité et au développement à long terme de la région. La situation sécuritaire et humanitaire qui règne actuellement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza est catastrophique, ce qui ne

favorise pas la stabilité régionale et le processus de paix. La Chine exprime sa préoccupation à cet égard.

Combattre la violence par la violence ne résoudra aucun problème. La Chine exhorte toutes les parties à tenir compte de la sécurité des personnes vivant dans la région et de l'impératif de paix et de stabilité en faisant preuve de retenue pour éviter une détérioration de la situation. Le Conseil de sécurité doit adopter une perspective à long terme et ne ménager aucun effort pour créer les conditions nécessaires à la stabilisation de la situation et à la reprise du dialogue. Les parties concernées doivent cesser toutes les activités de peuplement dans les territoires occupés, lever le blocus de Gaza dès que possible et prendre des mesures pour prévenir la violence contre les civils.

Il faut que la communauté internationale augmente son soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, notamment aux pays qui accueillent les réfugiés. Il est nécessaire d'appliquer totalement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, d'adopter une perspective à long terme et de promouvoir ensemble la reprise des pourparlers. À cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, il est nécessaire de rester unis et cohérents et de redoubler d'efforts pour promouvoir les pourparlers de paix. Toutes les parties doivent faire les compromis nécessaires, éviter toute action ou tout discours pouvant aggraver la situation et s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de saper la confiance indispensable pour créer les conditions nécessaires à la reprise du dialogue. Les parties qui peuvent influencer sur la question du Moyen-Orient doivent jouer un rôle constructif et explorer de nouveaux mécanismes de médiation afin de sortir le plus rapidement possible de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations israélo-palestiniennes.

Deuxièmement, il est nécessaire de défendre la solution des deux États et de s'attaquer à la cause profonde du conflit israélo-palestinien. La communauté internationale doit adhérer aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, au principe de l'échange de territoires contre la paix et à l'Initiative de paix arabe, et persévérer en vue du règlement global, juste et durable de la question de Palestine, au moyen de négociations. La résolution 2334 (2016) doit être appliquée sans tarder. La Chine espère que le Secrétaire

général présentera un rapport écrit sur l'application de la résolution 2334 (2016).

Troisièmement, il est nécessaire de traiter correctement la question du statut définitif de Jérusalem. Cette question est complexe et sensible et porte sur l'avenir de la solution des deux États et sur la paix et la sécurité de la région. Toutes les parties doivent agir avec prudence et éviter d'imposer une solution qui pourrait donner lieu à de nouveaux affrontements. L'on doit s'appuyer sur les résolutions pertinentes de l'ONU et le consensus international pour trouver une solution par le biais de négociations qui prennent en compte les intérêts de toutes les parties.

La Chine soutient fermement et promeut le processus de paix au Moyen-Orient, la juste cause du peuple palestinien pour le rétablissement de ses droits nationaux légitimes, ainsi que la création d'un État de Palestine indépendant totalement souverain, dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous soutenons l'intégration accrue de la Palestine dans la communauté internationale.

La Chine suivra la proposition en quatre points du Président Xi Jinping visant à promouvoir le règlement politique de la question palestinienne et continuera de travailler avec la communauté internationale pour explorer des mécanismes innovants visant à faciliter la paix au Moyen-Orient, promouvoir une reprise rapide des pourparlers de paix entre les deux parties et s'employer sans relâche à instaurer une paix globale, juste et durable dans la région.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, pour son exposé complet et objectif et son engagement sans faille dans la région.

Tout d'abord, nous nous félicitons de la décision prise à Gaza par Israël et le Hamas d'instaurer un cessez-le-feu dans le prolongement de l'accord conclu par les deux parties en 2014. Nous apprécions la volonté politique des deux parties, qui a abouti à la conclusion d'une trêve viable. Nous espérons que cela débouchera sur un traité de paix à part entière entre les deux parties et évitera ainsi une rechute contre laquelle aucun effort ne doit être épargné. Il est clair pour tous que, dans une situation de guerre acharnée ou d'échanges de tirs entre les parties, que nous devons à tout prix éviter, tous les autres problèmes s'effacent, y compris un problème critique comme celui des colonies de peuplement illégales dans les territoires palestiniens.

Nous nous félicitons sincèrement de la contribution apportée par l'Égypte et l'ONU depuis le début de la crise pour empêcher Israël et Gaza d'entrer en guerre et pour établir un peu de calme. Astana apprécie également les mesures prises par la communauté internationale et différentes entités pour obtenir un cessez-le-feu. Point n'est besoin de rappeler que les mesures de confiance et les mesures politiques et diplomatiques sont au cœur de notre politique étrangère. Aussi, nous continuons d'exhorter nos partenaires à y avoir recours.

Astana exprime son inquiétude face à l'intention des dirigeants israéliens de légaliser des milliers de logements dans les implantations juives en Cisjordanie occupée. Le Kazakhstan appelle les deux parties à respecter leurs engagements respectifs, conformément à toutes les résolutions du Conseil de sécurité adoptées au cours des 50 années écoulées depuis 1967. Le Conseil doit veiller à ce que la résolution 2334 (2016) soit respectée, et nous demandons instamment que tous les projets concernant la construction de colonies soient gelés.

Astana encourage les États Membres ayant une influence, en particulier les pays arabes, les États-Unis et la Russie, et l'Union européenne à exhorter Israël et la Palestine à revenir à la table des négociations; le but étant de conclure un accord sur des principes mutuellement acceptables concernant la coexistence de deux États, qui repose sur le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité.

Nous devons également aborder la question du blocus de la bande de Gaza, où une grave pénurie alimentaire persiste. Nous partageons les préoccupations de M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus au Moyen-Orient, qui a déclaré qu'un nouveau conflit entre Israël et le Hamas à Gaza est probable en raison de la situation humanitaire dans l'enclave côtière palestinienne. Il est dès lors évident que les parties prenantes doivent augmenter la quantité d'électricité fournie à Gaza.

Le Kazakhstan espère que le travail du Quatuor pour le Moyen-Orient, qui est unique en son genre, sera relancé et intensifié. Nous pensons qu'avec l'aide des membres du Quatuor, les parties seront en mesure de trouver un terrain d'entente pour la poursuite d'un dialogue pacifique.

Astana est profondément préoccupée par les récents incidents violents en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. De très graves problèmes

de sécurité persistent en Cisjordanie occupée. Nous avons appris que quatre Palestiniens ont été tués par les forces israéliennes lors d'opérations distinctes menées la semaine dernière en Cisjordanie occupée, l'armée israélienne ayant annoncé que la ville de Ramallah était une zone militaire fermée. Nous exprimons nos condoléances à la suite de l'attaque à l'arme à feu qui a eu lieu près de la colonie illégale d'Ofra, à l'est de Ramallah, dans laquelle deux soldats israéliens ont été tués par un Palestinien non identifié. Les services de sécurité israéliens et palestiniens doivent travailler ensemble pour rétablir le calme et éviter une escalade. Nous condamnons tous les actes de violence et de terrorisme, en particulier contre des civils innocents, et appelons les dirigeants politiques, religieux et communautaires à s'élever clairement contre ces actes brutaux et ceux qui les glorifient.

La position de mon pays reste inchangée et est très claire. Le Kazakhstan défend ardemment la solution des deux États au conflit israélo-palestinien. Nous croyons toujours que la paix est possible entre Israéliens et Palestiniens. Nous pensons que les Israéliens et les Palestiniens peuvent vivre ensemble dans la paix et la sécurité avec le reste de la région.

Le Kazakhstan termine son mandat au Conseil de sécurité le 31 décembre, et ce sont nos dernières consultations sur la question. Au cours des deux années de notre mandat, nous avons consacré beaucoup d'efforts au rapprochement entre les deux parties. Alors que nous quittons le Conseil, nous resterons mobilisés et continuerons d'œuvrer sans relâche en faveur de la paix au Moyen-Orient par le biais de l'Assemblée générale et d'autres instances, y compris du Conseil de sécurité, depuis l'extérieur en tant qu'État Membre passionné de l'ONU qui est profondément attaché à la paix et à la sécurité. Nous souhaitons plein succès à M. Mladenov et à son équipe et espérons que la Palestine et Israël pourront réaliser leurs aspirations.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) :
Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé très complet et éclairant sur l'application de la résolution 2334 (2016). Je voudrais également remercier l'Ambassadrice Nikki Haley d'avoir partagé avec nous ses pensées sur le plan pour le processus de paix.

Il y a exactement deux ans ce mois-ci, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016), réaffirmant ses résolutions antérieures concernant le droit international applicable et les paramètres d'une

solution pacifique au conflit israélo-palestinien. Cette année marque également le vingt-cinquième anniversaire du premier Accord d'Oslo. Malgré ses nombreuses lacunes, cet accord constituait un compromis historique. Malheureusement, depuis lors, le conflit n'a pas connu de progrès significatifs vers la paix. Au contraire, nous avons vu que la situation sécuritaire récente en Israël et dans le territoire palestinien occupé est devenue plus tendue. À maintes reprises au cours des derniers mois, nous avons exprimé notre vive inquiétude face aux pertes tragiques en vies civiles des deux côtés.

L'évolution récente de la situation sur le terrain montre clairement qu'il faut poursuivre inlassablement le processus de désescalade. Malgré le cessez-le-feu entre Israël et le Hamas le 14 novembre, la situation sécuritaire à Gaza demeure fragile et des erreurs de calcul pourraient provoquer une flambée de violence. Dans ce contexte, je voudrais souligner que toutes les parties doivent s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Les récents rapports sur la violence en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, sont une source de grande préoccupation. Nous déplorons profondément les pertes en vies humaines des deux côtés. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et à ne ménager aucun effort pour éviter une nouvelle escalade.

Notre priorité est de rétablir un horizon politique pour la reprise d'un processus de paix digne de ce nom. Nous pensons qu'une solution négociée prévoyant deux États et le règlement de toutes les questions relatives au statut final, y compris Jérusalem, les colonies de peuplement, les réfugiés palestiniens, les frontières et les arrangements en matière de sécurité, demeurent un moyen réaliste de concrétiser les aspirations légitimes des deux parties et d'instaurer une paix durable. Nous appelons les deux parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui préjugent de l'issue des négociations sur le statut final et attendons d'eux qu'ils montrent, par leurs actes et leurs politiques, leur attachement à la paix.

D'une manière plus générale, je voudrais souligner que la Pologne est favorable à une solution prévoyant deux États, dans le cadre de laquelle les aspirations nationales des deux parties au conflit seraient satisfaites, notamment le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à l'indépendance, le droit d'Israël d'assurer sa sécurité et la normalisation des relations avec les États arabes. Malheureusement, nous

n'avons pas encore constaté de progrès significatifs dans la réalisation de cet objectif.

La situation dans la bande de Gaza est extrêmement préoccupante. Il y a un manque de progrès sur les fronts politique, sécuritaire et humanitaire. L'absence actuelle de mesures décisives en vue du retour du Gouvernement palestinien légitime à Gaza, malgré tous les efforts déployés par l'Égypte pour relancer le processus, compromet les aspirations des Palestiniens à un État, contribue à l'aggravation de la crise humanitaire et pose un risque d'escalade. Il ne fait aucun doute que des progrès dans le processus de réconciliation palestinien permettraient d'améliorer la situation sur le terrain. La situation humanitaire a continué de se détériorer, les conditions étant particulièrement difficiles dans la bande de Gaza. Les besoins fondamentaux ne sont toujours pas satisfaits et de nombreuses personnes n'ont pas accès aux services de base, notamment aux soins de santé.

Les graves difficultés financières de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont également constitué une sonnette d'alarme, d'autant que 80 % de la population de Gaza est tributaire des services humanitaires fournis par l'Office. À cet égard, je salue la mobilisation des donateurs qui ont permis de lever des fonds supplémentaires pour son budget, ainsi que les mesures d'austérité prises par l'Office, sous la direction du Commissaire général Pierre Krähenbühl. Il est essentiel de poursuivre ces efforts au cours de l'année à venir afin d'assurer un appui soutenu à l'UNRWA, ainsi que la transparence et la responsabilité de ses programmes.

Malheureusement, les provocations, les incitations à la violence et les propos incendiaires se poursuivent de part et d'autre. Selon nous, ils constituent un obstacle de taille à la relance du processus de paix. Il convient également de noter que nous avons observé un nombre croissant d'incidents dangereux à la suite de ces incitations et de cette rhétorique incendiaire. Certains de ces incidents impliquent des enfants, qui ont besoin d'une protection spéciale.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la position de longue date de l'Union européenne selon laquelle toute activité d'implantation est illégale au regard du droit international. Les colonies de peuplement continuent de saper les perspectives pratiques et les espoirs de paix. Dans ce contexte, je voudrais également réitérer notre appel en faveur de l'annulation des plans de démolition

de Khan el-Ahmar - Abou el-Hélou. Outre la démolition et le déplacement qui menacent de manière imminente cette communauté, ce projet crée un précédent grave qui est susceptible d'avoir une incidence sur d'autres communautés bédouines dans la zone C.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier Nickolay Mladenov de son exposé franc et peu réjouissant sur l'évolution de la situation au cours des derniers mois, notamment sur l'application de la résolution 2334 (2016). À cet égard, je voudrais me référer à la lettre (S/2018/454) qui a été adressée au Secrétaire général en mai, signée par 10 membres du Conseil de sécurité, dans laquelle nous avons demandé un rapport écrit sur l'application de la résolution 2334 (2016). Nous nous sommes félicités du rapport écrit (S/2018/614) que nous avons reçu en juin et aurions apprécié que cette pratique se poursuive en septembre et ce mois-ci. Les rapports écrits fournissent la base factuelle nécessaire pour débattre de façon productive de l'application de la résolution au sein du Conseil.

Cela fait aujourd'hui deux ans qu'a été adoptée la résolution 2334 (2016). Et aujourd'hui, nous devons malheureusement conclure, comme d'autres l'ont fait, que la plupart des dispositions de la résolution n'ont pas été mises en œuvre. Malheureusement, la situation sur le terrain est pire qu'elle ne l'était il y a deux ans. Des avancées positives sont nécessaires de toute urgence. Le Royaume des Pays-Bas rappelle que chaque partie peut et doit prendre des mesures positives pour se rapprocher de la paix, comme l'a recommandé le Quatuor pour le Moyen-Orient en 2016 (voir S/2016/595, annexe).

Dans ce contexte, je me concentrerai sur trois questions : premièrement, la fragilisation des perspectives de paix; deuxièmement, les activités de peuplement; et, troisièmement, Gaza.

En ce qui concerne mon premier point, les perspectives de paix continuent d'être compromises par des attentats terroristes, des actes violents et des incitations à la violence. Nous condamnons les récents attentats terroristes perpétrés par des Palestiniens contre des Israéliens en Cisjordanie, qui ont fait des victimes. Il n'y a pas d'excuse pour le terrorisme. Ces attaques récentes ont encore accru les tensions en Cisjordanie. Nous condamnons les déclarations du Hamas et d'autres groupes terroristes qui se félicitent de ces lâches attaques. Ces déclarations ne font qu'accroître les tensions. Nous regrettons que le projet de résolution A/73/L.42 de l'Assemblée générale, qui condamne le Hamas, n'ait

pas été adopté, car nous devons parler d'une seule voix contre le terrorisme en toutes circonstances.

Dans le même temps, les attaques en Cisjordanie ne justifient pas la réaction violente de certains colons contre des civils palestiniens. Nous appelons les dirigeants palestiniens et israéliens à faire preuve de calme et de retenue et à s'abstenir de toute provocation et de tout discours susceptibles d'accroître encore les tensions. Nous appelons les parties à tout mettre en œuvre pour retrouver les auteurs de ces actes et les traduire en justice.

Cela m'amène à mon deuxième point, qui porte sur les colonies de peuplement. Les appels à l'annexion, à l'expansion ou à la légalisation des colonies de peuplement et toutes les mesures prises à cet égard ne servent que les intérêts des extrémistes et ne feront qu'accroître les tensions entre les deux parties. Le Royaume des Pays-Bas s'oppose fermement à la politique de colonisation d'Israël, que nous considérons comme illégale en vertu du droit international. Dans le cadre de cette politique, il y a notamment des actions telles que les transferts forcés, les expulsions et les démolitions. Les activités de peuplement se sont intensifiées depuis l'adoption de la résolution. Si nous examinons la situation au cours des deux dernières années, nous constatons qu'en 2017, la construction de près de 1 700 logements a débuté, et qu'au cours des six premiers mois de cette année, la construction de plus de 1 000 logements a débuté. De plus, le nombre de logements prévus et qui ont fait l'objet d'appels d'offres est nettement plus élevé. Cela montre une augmentation substantielle par rapport aux chiffres de 2015 et de 2016.

Il ne s'agit pas seulement de chiffres. Une nouvelle expansion des colonies de peuplement a été annoncée dans des zones sensibles, telles que Hébron et Jérusalem-Est. Ce sont des zones d'une importance cruciale pour la viabilité d'un futur État palestinien. En outre, au cours des deux dernières années, Israël a continué de démolir des maisons et des structures palestiniennes et d'expulser des familles palestiniennes de leurs foyers. Nous sommes profondément inquiets de l'évolution de la situation à Jérusalem-Est, où un nombre sans précédent de familles risquent l'expulsion. Bien que nous nous félicitions que la démolition prévue de Khan el-Ahmar n'ait pas eu lieu, nous demandons à nouveau à Israël de renoncer à l'ensemble de ces projets.

Troisièmement, la situation à Gaza reste extrêmement fragile. Nous n'avons que trop souvent vu les conséquences tragiques du recours à la violence à

Gaza au cours de l'année écoulée. Nous condamnons les tirs aveugles de roquettes. Nous exprimons notre vive préoccupation au sujet du recours à la force par Israël, qui a entraîné la mort de plus de 200 civils palestiniens. Nous avons demandé que tous les agissements ayant entraîné des pertes de vies humaines fassent l'objet d'une enquête approfondie, et nous sommes maintes fois parvenus à la conclusion qu'une solution durable à la situation à Gaza était nécessaire. Cette solution passe par l'amélioration urgente de la situation humanitaire et économique.

Grâce aux efforts régionaux et internationaux, la situation à Gaza s'est légèrement améliorée. Nous remercions Nickolay Mladenov et son équipe des efforts inlassables qu'ils déploient pour trouver des solutions à la crise humanitaire et économique, notamment dans le cadre des projets du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens.

Une autre avancée que je tiens à souligner est que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a pu, grâce aux efforts conjugués de l'Office lui-même et de nombreux donateurs, continuer de fournir des services de base et de combler le déficit financier. Il faut continuer de soutenir l'UNRWA, notamment l'année prochaine. Nous poursuivrons notre collaboration avec l'ONU et la communauté internationale, ainsi qu'avec Israël et l'Autorité palestinienne, pour trouver des solutions qui apportent un soulagement tangible. Ces solutions doivent notamment pourvoir au retour de l'Autorité palestinienne à Gaza en tant que Gouvernement légitime. En outre, elles doivent prévoir l'ouverture complète des points de passage, en tenant compte des besoins d'Israël en matière de sécurité.

Mon dernier point porte sur la nécessité de relancer un véritable processus de paix. Nous remercions Nikki Haley de nous avoir donné un premier aperçu du plan pour la paix au Moyen-Orient élaboré par les États-Unis. Nous attendons avec intérêt d'autres informations et consultations à cet égard. Comme des membres du Conseil, anciens, actuels et nouveaux, qui sont membres de l'Union européenne, viennent de le dire dans un communiqué de presse, « [n]ous estimons qu'il est urgent de rétablir un horizon politique ».

Il est regrettable de devoir résumer les nombreux faits nouveaux survenus depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016) qui ont compromis les perspectives de paix et la solution prévoyant deux États.

Outre les faits nouveaux mentionnés jusqu'à présent, je tiens également à exprimer notre préoccupation face à l'espace de plus en plus restreint accordé à la société civile sur les territoires israéliens et palestiniens. Nous sommes, par exemple, inquiets des menaces et des réactions hostiles dont fait l'objet l'organisation non gouvernementale israélienne Betsalem – Centre israélien d'information pour les droits de l'homme dans les territoires occupés –, qui est une organisation dont l'action a été, à juste titre, internationalement saluée. Les conclusions de Human Rights Watch sur la répression des opinions dissidentes par l'Autorité palestinienne et par le Hamas, notamment en recourant à la torture, sont profondément préoccupantes. Une société civile dynamique est essentielle à une paix et une stabilité durables à long terme.

Pour terminer, je dirais que deux ans après l'adoption de la résolution 2334 (2016), nous devons être conscients que nous continuons de réaffirmer notre attachement collectif à une solution prévoyant deux États, alors que la situation sur le terrain évolue vers une réalité d'un seul État. Il convient d'inverser la tendance. Il est urgent de prendre des mesures positives pour relancer un véritable processus de paix, conduisant à une solution prévoyant deux États sur la base de paramètres convenus au niveau international. Nous devons tous rester unis dans nos efforts pour atteindre cet objectif.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je remercie de son exposé très clair et détaillé M. Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, et je voudrais lui exprimer, ainsi qu'à son équipe, notre appréciation et notre gratitude pour leur action et leurs efforts constants en 2018. Je les encourage à conduire, en 2019, leurs travaux dans le même esprit et avec le même dynamisme.

À moins qu'une situation d'urgence ne nous l'impose, nous pensons qu'il s'agit de la dernière séance consacrée à la question palestinienne pour l'année 2018. La délégation de la Guinée équatoriale est extrêmement inquiète du fait que, malgré tout l'appui apporté et tous les efforts déployés, il n'a été possible de réaliser aucun type de progrès politique, en ce qui concerne tant le conflit entre Israéliens et Palestiniens que les relations entre Palestiniens.

La République de Guinée équatoriale est convaincue du rôle important que l'ONU a toujours joué sur la question palestinienne, mais elle estime également que le Conseil de sécurité et la communauté

internationale doivent procéder à un examen politico-moral plus approfondi de ce que nous faisons, de la proportion dans laquelle nous le faisons, de la façon dont nous le faisons et de la nécessité ou non de le faire de cette façon. Soixante-dix ans, c'est trop long pour attendre la solution à un conflit qui ne cesse de coûter des vies humaines aux parties, qui maintient des millions de Palestiniens en situation de déplacement et qui entrave le développement de la société palestinienne, détruisant les moyens de subsistance fondamentaux de certaines localités, comme on l'a observé dans la bande de Gaza. Le fait que cette triste réalité dure depuis si longtemps souligne son caractère injuste et peut faire douter l'opinion publique internationale de notre volonté et de l'esprit qui anime l'action que nous menons pour gérer la paix et la sécurité au Moyen-Orient, en particulier le conflit israélo-palestinien.

Chaque année, nous promovons de nouveaux projets de résolution pour remédier au conflit, ce qui est très bien. Cependant, qu'est-il advenu de toutes les résolutions déjà adoptées? L'histoire de ce conflit nous a montré qu'il est très difficile d'adopter des projets de résolution sur ce sujet au Conseil, ce qui montre à quel point les résolutions existantes sont rationnelles et justes. Nous devons donc appuyer la stricte application de ces résolutions qui, selon nous, pourvoient à une solution équilibrée à ce problème.

Nous déplorons et condamnons énergiquement les affrontements intenses entre les forces israéliennes et les milices du Hamas durant le mois de novembre, dont l'ampleur a beaucoup inquiété la population et qui ont fait plusieurs morts et causé des dégâts aux infrastructures. À cet égard, nous appelons le Hamas et les autres organisations palestiniennes dans la région à s'abstenir de toute provocation contre Israël. De même, nous exhortons les forces de sécurité israéliennes à respecter le droit international humanitaire, en adaptant le niveau de leurs réactions à ces menaces. Nous appelons donc les parties à respecter les dispositions de la résolution 2334 (2016).

Nous saluons également les efforts de l'ONU qui, en collaboration avec ses partenaires et les donateurs, contribue à améliorer la situation humanitaire et économique à Gaza. Nous espérons que ces avancées susciteront un appui international plus conséquent. Néanmoins, pour régler de manière sûre et durable la situation à Gaza, il importe de garantir la sécurité dans ses environs. C'est pourquoi nous avons toujours exigé le retour de l'Autorité palestinienne, et cela

nous oblige à nous associer à l'initiative de l'Égypte visant à promouvoir la réconciliation entre les factions palestiniennes, en tenant compte du fait que la sécurité dans cette enclave aiderait à apaiser les tensions avec le voisin israélien.

L'histoire nous a clairement montré que ce conflit ne peut être réglé par des moyens militaires. C'est pourquoi la République de Guinée équatoriale réitère que le règlement politique de la question palestinienne repose sur la solution des deux États, négociée par les parties, à l'intérieur des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État palestinien. Les intérêts des deux parties doivent toujours être pris en compte. Nous exhortons également le Conseil de sécurité à ne pas rester indifférent face à la stagnation des négociations entre les parties et à s'employer à mettre en place des mesures pour garantir l'application de ses résolutions. Nous souhaitons que les rapports sur l'application de la résolution 2334 (2016) soient également distribués par écrit, comme l'ont demandé par écrit, je le répète, 10 membres du Conseil.

Enfin, le plan de paix des États-Unis présenté par l'Ambassadrice Nikki Haley mérite notre attention, car il manque actuellement de détails. Nous l'accueillons favorablement, et nous espérons qu'il sera juste et convaincra la communauté internationale. Nous saisissons cette occasion pour rendre un hommage mérité à l'Ambassadrice Nikki Haley pour le dynamisme avec lequel elle s'est acquittée de ses fonctions durant son mandat au Conseil de sécurité.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

L'Éthiopie suit de près l'évolution de la situation, et elle est profondément préoccupée par les récents incidents qui se sont produits après la nouvelle escalade de la violence survenue le mois dernier dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza. Nous avons exprimé la même préoccupation durant les consultations d'urgence convoquées à deux reprises au titre du point de l'ordre du jour « Questions diverses » à propos de l'escalade de la violence à Gaza et dans le sud d'Israël, durant lesquelles le Secrétaire général adjoint Miroslav Jenča a tenu le Conseil informé, et à l'occasion de la séance d'information (voir S/PV.8405) et des consultations mensuelles, durant lesquelles le Coordonnateur spécial Mladenov a présenté un exposé au Conseil, soulignant la fragilité de la situation et le

besoin urgent de modifier les dynamiques sur le terrain et de lutter contre les problèmes politiques sous-jacents. Nous apprécions les efforts que déploie l'ONU, en étroite consultation avec des pays tels que l'Égypte et d'autres parties pertinentes, pour contribuer à rétablir le calme et promouvoir le dialogue politique entre les parties sur la base de la solution des deux États, à laquelle l'Éthiopie souscrit pleinement.

L'exposé présenté aujourd'hui et le dialogue tenu dernièrement montrent également que les événements récents causeront inévitablement des dégâts et compromettront l'instauration de la paix tant souhaitée entre Israéliens et Palestiniens. La détérioration de la situation politique, humanitaire et sécuritaire à Gaza reste extrêmement préoccupante. Même si, comme l'a souligné le Coordonnateur spécial Mladenov, des progrès ont été enregistrés en matière de reconstruction et d'approvisionnement en eau, entre autres, nous estimons que la situation humanitaire ne pourra pas s'améliorer tant que tous les services essentiels n'auront pas été rétablis et que l'on ne facilitera pas la circulation des personnes, des biens et des services.

Nous tenons également à souligner la nécessité de promouvoir la réconciliation interpalestinienne, d'appuyer les efforts de l'Égypte et de ramener la bande de Gaza sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, conformément à l'accord du Caire, ce qui ne s'est pas encore matérialisé. En conséquence, il est vital que toutes les parties fassent preuve de la plus grande retenue et qu'aucun effort ne soit ménagé pour apaiser les tensions afin d'éviter de mettre en danger la vie de civils innocents et d'exacerber la situation humanitaire.

Sur la base de ces considérations, il est évident qu'à moins que le processus de paix n'avance et que les problèmes sous-jacents ne soient réglés pacifiquement, cette tragédie ne fera que se reproduire indéfiniment et finira par atteindre un point de non-retour. C'est pourquoi il est si important de trouver le moyen de poursuivre le processus de paix et de sauvegarder la solution des deux États, qui représente la position de longue date de l'ONU et de la communauté internationale.

Nous savons tous que ces mêmes problèmes sous-jacents et ces entraves connues à la paix persistent, sans que l'on puisse constater d'avancée notable. Cette situation n'est guère propice à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables pour l'une ou l'autre des parties. Si des efforts véritables ne sont pas déployés pour surmonter ces obstacles, aucun progrès tangible ne pourra être accompli vers la réalisation de la solution

des deux États. C'est pourquoi les négociations directes entre les parties doivent reprendre sans conditions préalables et sans retard. Alors que nous nous apprêtons à quitter le Conseil le mois prochain, nous ne pouvons qu'espérer que la communauté internationale, en particulier le Conseil, parviendra à prendre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif.

M^{me} Cordova Soria (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Nickolay Mladenov de son exposé sur le dernier rapport trimestriel concernant l'application de la résolution 2334 (2016) et l'illégalité des colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés.

Je souhaite commencer par réitérer ce qui est mentionné dans la lettre datée du 14 mai, publiée sous la cote S/2018/454, concernant la publication en temps opportun d'un rapport écrit sur l'application de la résolution 2334 (2016). Nous remercions le Secrétaire général d'avoir répondu à notre appel de juin et réitérons que cela doit devenir la pratique normale, conformément à la pratique établie par les paragraphes 62 et 64 de la note du Président parue sous la cote S/2017/507.

En tant que pays pacifiste, la Bolivie a relayé les innombrables appels lancés par la communauté internationale à Israël, la Puissance occupante depuis plus de 70 ans de territoires qui appartiennent au peuple palestinien, pour qu'il mette un terme définitif à ses politiques d'expansion et d'annexion, qui violent le droit international et les résolutions du Conseil. Pourtant, nous devons de nouveau aujourd'hui exprimer notre rejet total de l'intention affichée par le Gouvernement israélien d'imposer ses politiques illégales dans les territoires palestiniens occupés en ayant recours à la violence, en violation flagrante de la résolution 2334 (2016), comme le stipule le rapport publié par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires le 30 novembre.

Rien que le mois dernier, 63 structures ont été démolies en Cisjordanie, ce qui a provoqué le déplacement d'au moins 35 personnes. Nous réaffirmons que les démolitions de bâtiments civils représentent un élément de coercition qui touche de nombreux Palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et qu'elles signifient aussi des restrictions de l'accès aux ressources naturelles. Le fait que des femmes et des hommes palestiniens sont privés des services de base et d'un logement sûr est le résultat des plans israéliens de réinstallation de communautés dans des municipalités

urbaines, comme c'est le cas à Khan el-Ahmar – Abou el-Hélou.

Pendant les deux années où nous avons occupé un siège au Conseil de sécurité, nous avons rejeté de façon catégorique les agissements criminels des Forces de défense israéliennes, qui ont utilisé des armes meurtrières pour mettre fin à la vie de plus de 228 civils palestiniens, dont 43 enfants, dans diverses circonstances pendant ce qui a été appelé la Grande Marche du retour. Dans la bande de Gaza, nous avons constaté une détérioration nette de la situation humanitaire, résultat direct des incursions violentes de l'armée israélienne.

Les 11 années de blocus terrestre, aérien et maritime imposé par Israël à Gaza ont paralysé son économie et provoqué des niveaux élevés de chômage, d'insécurité alimentaire et de dépendance à l'égard de l'aide internationale. L'économie de Gaza est en chute libre, d'après la Banque mondiale, le taux de chômage ayant atteint 54 % au deuxième trimestre de cette année, et plus de 70 % des jeunes et 78 % des femmes étant sans emploi. La pauvreté est montée en flèche, atteignant un taux de 53 %, et l'insécurité alimentaire est passée à 68 %.

Pendant une grande partie de cette année, les coupures d'électricité à Gaza ont duré entre 18 et 20 heures par jour et elles ont empêché la prestation de services de base. L'activité productive s'est gravement dégradée, surtout dans les hôpitaux, les installations de traitement de l'eau et d'assainissement et les services de collecte des déchets solides, qui dépendent presque entièrement du combustible d'urgence fourni par l'Organisation des Nations Unies.

La Bolivie, dans les instances multilatérales où elle est présente, demandera à la communauté internationale comment l'on peut permettre à un État Membre de l'ONU de porter ainsi atteinte aux droits de l'homme de la population palestinienne. C'est pourquoi nous exigeons d'Israël qu'il s'acquitte pleinement des obligations et responsabilités juridiques qui lui incombent en vertu de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949. Dans ce contexte, nous ne pouvons manquer de mentionner le grand esprit de solidarité du Gouvernement qatarien qui, au mois d'octobre, a fourni une importante quantité de combustible, ce qui a permis une amélioration notable de l'approvisionnement en électricité à la population de la bande de Gaza.

Nous exprimons de nouveau notre ferme attachement à tous les efforts internationaux axés sur une solution pacifique et la fin de la situation d'occupation de la Palestine. À cet égard, nous nous associons à des initiatives telles que la Feuille de route du Quatuor, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et d'autres, qui constituent des garanties pour une paix juste et durable, afin que les deux peuples puissent vivre à l'intérieur de frontières reconnues et sûres.

Pour conclure, nous réaffirmons notre conviction que la seule solution à long terme relative à l'occupation dont souffre le peuple palestinien, c'est la solution des deux États, pour consolider enfin un État palestinien libre, souverain et indépendant, Membre à part entière de l'Organisation, avec les frontières internationales antérieures à 1967 et Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de la convocation de la présente séance et remercions M. Mladenov de son exposé important, ainsi que de ses efforts dévoués.

Nous devons manifester notre vive préoccupation face à la situation qui a été décrite, concernant la détérioration continue des conditions politiques et humanitaires qui sous-tendent la question de Palestine, et les risques graves que cela représente pour une région particulièrement instable et pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous prenons note avec consternation de la situation humanitaire difficile dans la bande de Gaza, qui a été aggravée par les épisodes récurrents de violence et par les réductions dans le financement des programmes d'assistance. Nous considérons évident qu'une telle situation favorise les acteurs qui souhaitent promouvoir la violence et l'extrémisme.

Nous devons continuer de condamner la récurrence des attaques sans discernement contre la population civile et les agissements terroristes du Hamas et d'autres acteurs radicaux palestiniens, la disproportion des ripostes israéliennes, et la rhétorique agressive des autorités respectives, qui alimentent la persistance de dynamiques hostiles. Nous réaffirmons que les pratiques relatives aux colonies de peuplement, aux démolitions d'immeubles et aux expulsions dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 sapent les possibilités de réaliser la solution des deux États et représentent un défi ouvert lancé au droit international et à la résolution

2334 (2016). Nous soulignons la nécessité pour les autorités israéliennes de cesser et d'abolir ces pratiques, et nous notons avec une inquiétude particulière les incidences politiques et sociales qu'aurait la démolition d'un ensemble de structures dans la localité de Khan el-Ahmar.

Il est donc évident qu'il faut des gestes politiques pour instaurer une ambiance favorable à la détente, au dialogue et à la négociation entre les parties, avec l'accompagnement de la communauté internationale et du Conseil. À cet égard, nous avons pris note des informations fournies par l'Ambassadrice des États-Unis sur le plan de paix que prépare son pays. Nous attendons avec intérêt d'avoir davantage de détails à son sujet.

Nous jugeons opportun d'examiner toute possibilité de reprise des négociations visant à parvenir à la solution des deux États, dont les frontières seraient sûres et internationalement reconnues. Conformément à cet objectif, nous soulignons l'urgence d'améliorer la situation humanitaire à Gaza et d'avancer dans le processus de réconciliation intrapalestinienne. À ce propos, nous voudrions souligner les efforts déployés par l'Égypte dans ce sens et l'importance pour le Conseil de les suivre avec attention et de leur apporter le soutien nécessaire.

Pour terminer, je voudrais signaler que, à l'instar d'autres délégations, nous espérons disposer pour la présente séance d'un rapport écrit sur l'application de la résolution 2334 (2016), que 10 membres du Conseil avaient demandé au Secrétaire général, car cela contribue à plus de transparence et permet une discussion plus approfondie de ce sujet délicat. Nous espérons donc que cette pratique pourra être rétablie au cours des prochains trimestres.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Côte d'Ivoire.

Ma délégation remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé sur les développements récents de la situation en Palestine, qui interpelle, une fois de plus, le Conseil de sécurité sur l'impérieuse nécessité de se mobiliser davantage autour des problématiques de paix et de sécurité dans la région.

La Côte d'Ivoire s'inquiète en effet de la situation dans les territoires palestiniens, notamment dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, où la tension reste toujours vive, en dépit des nombreux efforts déployés

par la communauté internationale en vue d'un retour à la paix et à la stabilité. Mon pays voudrait réaffirmer sa position constante en faveur d'une solution pacifique et négociée au conflit par le dialogue entre les parties prenantes. C'est pourquoi il est d'avis, conformément au consensus international, que le statut de la ville de Jérusalem devra être déterminé à la suite de négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens.

La Côte d'Ivoire ne peut en aucun cas approuver la politique d'expansion et de construction intensive qui, tout en jetant des familles palestiniennes entières dans un total dénuement, pourrait rendre difficile l'urgent et nécessaire retour au dialogue pour la quête d'une paix durable dans la région. Elle invite donc au respect scrupuleux des dispositions de la résolution 2334 (2016) et elle appelle par conséquent les différentes parties à la retenue et les invite à s'abstenir d'actions unilatérales qui pourraient compromettre irrémédiablement les chances d'un règlement pacifique du conflit.

La crise israélo-palestinienne est porteuse de risques élevés de dégradation des situations socioéconomique et humanitaire dans la région. De nombreux rapports des organismes des Nations Unies indiquent en effet que le chômage a atteint un taux de 27 %, le plus élevé au monde. Toujours selon ces rapports, l'état de santé des Palestiniens se détériore et une proportion importante de la population n'a pas accès à l'eau potable et à l'électricité, en dépit de l'aide considérable accordée par certains États, de la région notamment – je pense par exemple au Qatar. Face à la gravité de la situation, la Côte d'Ivoire réitère son appel pressant à une mobilisation générale et à la responsabilité collective des membres du Conseil afin qu'une assistance humanitaire et financière significative soit apportée aux populations en détresse. C'est à juste titre que ma délégation voudrait exhorter les Nations Unies et les partenaires internationaux à continuer de soutenir financièrement l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Cet appui lui permettra d'accomplir avec efficacité sa mission d'assistance en faveur de plus de 5 millions de réfugiés dont les besoins ne cessent de s'accroître.

La fin de la crise humanitaire est fortement dépendante du règlement de la crise politique et militaire qui oppose Palestiniens et Israéliens depuis plusieurs décennies, d'où la nécessité de mettre un terme au cycle de violences meurtrières et de répression. À cet égard, ma délégation invite les parties israélienne

et palestinienne à engager de nouveaux pourparlers de paix sans préalable, dans le cadre des actions de bons offices de l'ONU. Le Conseil devrait à cet effet appuyer l'ensemble des initiatives de médiation en faveur d'une réconciliation entre le Fatah et le Hamas, et permettre ainsi à l'Autorité palestinienne de retrouver toutes ses prérogatives sur le territoire palestinien.

Mon pays salue et encourage aussi la médiation que mènent les autorités égyptiennes sous la supervision de l'ONU. Il exprime également son soutien permanent à la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant en harmonie, l'un à côté de l'autre, dans la paix et la sécurité, conformément à la résolution 242 (1967). À cet égard, je voudrais saluer l'initiative des États-Unis

d'élaborer un plan de paix qui accorde une place prépondérante à la qualité de vie des populations au Moyen-Orient. Je me réjouis de noter que ce plan de paix sera rendu disponible dans un proche avenir, et j'espère qu'il aura l'impact souhaité dans la région.

Pour finir, ma délégation encourage M. Nickolay Mladenov dans ses efforts constants pour la recherche d'une solution négociée.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 25.